

République du Sénégal

Ministère de la Jeunesse et des Sports

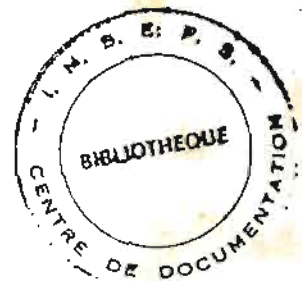
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
INSEPS-DAKAR

Monographie sur le thème :

JEUNESSE ET URBANISATION :

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES IMPLICATIONS
SOCIALES AU SEIN DE LA JEUNESSE, DE LA
GESTION ET DE L'AMENAGEMENT DE
L'ESPACE DAKAROIS

*Présenté par M. Badara DIOP
au C.A.I.E.P.J.S*



" Je rends un hommage particulier à mes parents " .

" L'enfant est le père de l'homme "

" Nous devons veiller à préserver les enfants pour en faire des âmes fortes imbues des valeurs nationales qui ont su préserver l'identité de notre peuple, mais également des générations fortement engagées dans la conquête des hautes sphères de la science, de la technologie, de l'électronique, terrains où se mènent les luttes d'hégémonie et qui conditionnent notre survie " .

REMERCIEMENTS

À l'instant de terminer ce cycle de formation à L'INCEPO et de la présentation de cette monographie, je voudrais très sincèrement remercier tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à m'apporter leur concours.

- Tout d'abord la direction et les enseignants de l'INCEPO.
- Mais aussi Messieurs les Inspecteurs Ibrahim CAMARA, Mouadou GANGEARE, et Amadou SIIANTA ainsi que tous leurs collaborateurs qui ont admirablement pris en charge mes stages pratiques.

Je remercie également :

- Maître Haïssatou DIOUP
- Maître Patou MBAYE
- Le Lieutenant Sadiogka NDIAYE
- Pathé GUEYE Ingénieur Génie-civil au Ministère de l'Urbanisme
- Mlle Ndéye SOW (Mimi)
- Mlles Ndéye Patou GUEYE - Mame Diarra Bousso SAMB - Aminata NDOYE -

Ces charmantes secrétaires dactylographes qui ont entièrement réalisé la frappe sur stencils de cette monographie.

- Que Monsieur Fallou GUEYE - à la GIA trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

SOMMAIRE -

Introduction Générale

Chapitre I : Dakar : un siècle d'urbanisation

- I) Aperçu sur l'histoire et la géographie
 - 1 - un lieu stratégique -
 - 2 - une Histoire récente -
- II) Aperçu sur le processus d'urbanisation
 - 1 - Une urbanisation initiée par les colonisateurs.
 - 2 - Une urbanisation inséparable de l'exode rural et des déguerpissements.

Chapitre II : Dakar : un espace urbain et péri-urbain dégradé :
une grande capitale aux contrastes marqués.

- I) Mode d'habitation ou gestion spatiale.
 - 1 - Occupation du sol et niveau de confort des logements.
 - 1-1 Occupation du sol
 - 1-1-1 Le parc de logements.
 - 1-1-2 La taille des logements
 - 1-2 Niveau de confort des Logements
 - 1-2-1 Confort de base.
 - 1-2-2 Salle d'eau.
 - 1-2-3 Cuisine
 - 2) Typologie de l'habitat -
 - 2-1- Plateau et quartiers résidentiels -
 - 2-2 Citéd Sicap, E.L.M. et parcelles assainies
 - 2-2-1- La Sicap
 - 2-2-2- L'O.H.L.M.
 - 2-2-3- Les Parcelles Assainies
 - 2-3- Les quartiers périphériques et les bidonvilles
- II) Une inégale répartition des équipements collectifs
 - 1 - Equipements généraux -
 - 1-1- Equipements sanitaires
 - 1-2- Transports - routes
 - 1-3- Equipements touristiques et autres
 - 2) Equipements en faveur de la jeunesse.

- 2-1 : Equipements éducatifs
- 2-2 : Equipements sportifs
- 2-3 : Equipements de loisirs et culture.

Chapitre III - Les implications sociales de la gestion et de l'aménagement de l'espace Dakarais.

- I) Dakar : une urbanisation problématique.
 - 1- Des problèmes sociologiques :
 - 2- Les raisons d'une telle situation
- II) De graves difficultés pour la jeunesse.
 - 1- Des problèmes d'hygiène et de santé
 - 2- Des problèmes d'emplois : le chômage
 - 3- Des problèmes de transport et crise du logement
 - 4- Perte des valeurs et problèmes de socialisation
 - 4-1 Perte des valeurs et affaiblissement de l'autorité
 - 4-2 Perte des valeurs et développement de comportements déviants et marginaux
 - 5- Les "enfants de la rue"
 - 6- Le loisir sain : un problème crucial.

Chapitre IV - Des alternatives possibles.

- I) L'initiative créatrice des populations : les réinterprétations sociologiques.
 - 1- Restructuration des logements
 - 2- Création de nouvelles structures de solidarité.
- II) Des actions urgentes en faveur de la jeunesse.
 - 1- Des mesures à court terme.
 - 1-1 Consultation obligatoire du Ministère de la jeunesse et des sports sur tous les problèmes d'aménagement

1-2 pour une politique de conservation et d'entretien
d'espaces de jeux

2 Des mesures à moyen et/ ou long terme.

2-1 Restructurer, multiplier et rapprocher les centres
d'encadrement des jeunes

2-1-1 Pencum Ndawyi : une nouvelle structure au service
de la jeunesse.

2-1-2 Pencum Ndawyi : Structuration et fonctionnement

2-1-3 Pencum Ndawyi : Financement

2-1-4 Pencum Ndawyi : Relations avec les CDEPS et les
foyers des jeunes

2-1-5 Pencum Ndawyi : Généralisation

2-2 Quelles solutions pour les quartiers sans espaces
disponibles.

Conclusion.

Introduction Générale.

L'année internationale de la jeunesse (1985) décrétée par les Nations Unies sous le triple saut de la participation, de la paix et du développement a pris fin il y a de cela quelques mois.

Le Sénégal, notre pays, à l'instar de la communauté internationale, y a pleinement pris part et vient en plus de décider de la programmation d'une décennie de la jeunesse. C'est là un souci louable.

Cet engagement international autour des problèmes de la jeunesse prouve encore une fois, si besoin en est, la pertinence de l'affirmation selon laquelle : en cette fin du vingtième siècle, la jeunesse constitue l'une des préoccupations majeures de notre époque et de nos sociétés.

Pour notre part, c'est cette jeunesse qui se situe au centre de notre préoccupation à travers cette monographie consacrée à l'étude des "implications sociales au sein de la jeunesse de la gestion et de l'aménagement de l'espace dakarais".

Une triple motivation justifie le choix d'un tel sujet :

1°- Un souci pratique : l'adoption d'un tel sujet permet d'éviter le psitacisme et le verbiage facile.

Il s'agit ici d'étudier un cas pratique, concret : L'urbanisation de Dakar et les problèmes qu'elle engendre.

C'est donc sur une réalité quotidienne que nous nous penchons et non sur des thèmes généraux, galvaudés tels que la " politique sportive", la " politique de formation des cadres de jeunesse et sport " etc... Ce souci pratique est dicté en partie par le type de formation suivie. C'est justement cette formation antérieure et ses influences qui constituent la deuxième source de motivation.

2°- Un souci d'utiliser les éléments de notre formation sociologique explique également ce choix.

La sociologie générale étudie les faits sociaux et leurs interactions. Elle les étudie non pas à partir d'idées préétablies, non pas à partir de positions subjectives mais simplement en les considérant comme des réalités autonomes qui ont leur dynamique propre.

C'est d'ailleurs l'un des axiomes de Durkheim dans " les règles de la méthode sociologique" (1) : considérer les faits sociaux comme des faits. C'est la sociologie urbaine, cette branche de la sociologie générale qui étudie les problèmes de l'urbanisation qui constituent son domaine privilégié.

La sociologie urbaine est à l'urbanisation, ce que l'épistémologie (c'est à dire la philosophie de la science), est à la science, c'est à dire qu'elle ne s'intéresse pas aux travaux de laboratoire où seul le scientifique, ici en l'occurrence l'urbaniste est apte, mais seulement aux résultats, c'est à dire aux conditions d'application. C'est pourquoi, la sociologie urbaine devrait faire l'objet d'une attention toute particulière dans nos pays en voie de développement terriblement victimes d'une urbanisation problématique. C'est cette arme que nous avons tenté d'utiliser en usant de ses méthodes comme voie d'entrée dans l'étude des problèmes de la jeunesse urbaine de Dakar.

3° Enfin, une dernière motivation et non la moins importante c'est une préoccupation constante devant certains phénomènes particuliers qui ont cours à Dakar.

En effet, notre attention a été frappée, fortement foudroyée par l'ampleur du phénomène de la fréquentation quasi ininterrompue des rues et de l'extérieur des maisons par les enfants d'une part, mais d'autre part des scènes tristes telles que ces enfants agglupés aux portes des bus de la Cotrac à midi ou 18 heures.

Ces phénomènes et bien d'autres ont suscité en nous des interrogations : pourquoi les enfants sont - ils constamment dans les rues ?, pourquoi se disputent - ils les rues avec les véhicules et les calèches ? Qui est - ce qui explique l'acharnement des enfants à circuler constamment ?

Autant de questions qui nous ont finalement conduits à envisager d'étudier les problèmes généraux de l'urbanisation de Dakar.

(1) Durkheim (E) : "Les règles de la méthode sociologique" P.U.F. Librairie philosophie contemporaine.

C'est pourquoi nonobstant les difficultés prévisibles, le désir de connaître réellement la source des problèmes a fini par triompher de la contemplation. C'est le lieu de signaler un certain nombre de difficultés qui ont gravement gêné la parfaite réalisation de ce travail.

Il y a tout d'abord un problème de documentation liée à la question de la gestion et de l'aménagement de l'espace dakarois. En règle générale, il faut une véritable volonté de recherche pour trouver les ressources physiques et matérielles nécessaires à une bonne documentation : documents dispersés, archives désorganisées etc... La question de la documentation et les tracasseries qu'elle entraîne constituent un facteur de découragement et de démobilisation des chercheurs.

Une autre difficulté est liée à l'absence de subvention de mémoire à l'INCEPS. cela constitue un handicap sérieux pour une bonne réalisation du travail.

Il est faux de dire, il est erroné de penser que dans la situation actuelle un étudiant peut à partir de sa bourse, trouver les moyens de réalisation de sa Monographie.

Si l'on veut des monographies dignes de ce nom, il faut que soit revue dans le bon sens, la question de la subvention des monographies. Il faut enfin signaler ce qui peut être perçu comme une difficulté supplémentaire ; le caractère presque de pionnier de ce travail.

En effet à notre connaissance, ici au Sénégal, un seul travail a été consacré aux implications sociales de l'Urbanisation de Dakar ; il s'agit d'un Forum organisé par le centre Lebret dont les travaux ont fait l'objet d'une publication (2)

Certes des travaux divers ont été consacré à Dakar, mais le plus souvent ils traitent de thèmes liés à la population, à l'histoire, aux perspectives d'avenir sur le plan industriel, commercial etc... c'est le cas du "Livre Blanc sur l'étude du plan directeur d'urbanisation de Dakar " et de plusieurs mémoires d'étudiants consacrés à la question.

En 1971, un séminaire fort intéressant sur les problèmes de l'urbanisation en Afrique s'est tenu à Nairobi au Kenya.

Ce séminaire s'est inscrit parfaitement dans notre perspective de recherche à savoir les problèmes sociaux de l'urbanisation.

Les travaux de ce séminaire, résumés et publiés par Dick Oloo (3) ont largement contribué à asseoir notre méthodologie d'approche du thème.

Quelle est cette méthodologie que nous avons utilisée ?

Pour la réalisation de ce travail trois démarches intrinsèquement liées ont constitué les éléments de notre méthodologie.

- La documentation théorique : il s'agit de la lecture de documents liés au thème. Pour ce faire nous avons surtout utilisé les services de la bibliothèque universitaire (B.U.D.) et du Ministère de l'urbanisme.

- L'observation empirique de certains phénomènes que nous avons tenté d'analyser.

L'observation, la capacité à bien observer, est une arme nécessaire à tout chercheur. Elle constitue un élément fondamental de l'enquête.

- Une enquête sommaire, à partir de discussions avec divers agents publics travaillant dans le secteur de la jeunesse ou de l'urbanisation.

Cette enquête a permis d'approfondir certains points et de recueillir des informations relatives aussi bien à l'urbanisation de Dakar qu'aux problèmes que rencontre sa jeunesse.

C'est justement entre ces deux poles : L'urbanisation de Dakar et les problèmes de la jeunesse que réside notre problématique, le noeud de notre questionnement théorique et pratique.

_____o_____

(2) " Stratégie urbaine en Afrique Noire : Quel avenir pour Dakar ? recherche pluridisciplinaire - Dakar Avril/Juin 1975 - Centre Lebret.

(3) - Oloo (Dick) " L'urbanisation, ses problèmes sociaux et ses conséquences ; les effets de l'urbanisation " 1971

Mais justement quelle est cette problématique ? D'une manière générale, l'urbanisation est la gestion et l'aménagement d'un espace donné sous le triple sorts de l'habitat, des espaces verts et des voies et des réseaux divers (V. R. D.) ; tout ceci ~~con~~courant à la création d'un cadre de vie agréable, harmonieux et vivifiant. C'est une question complexe, ayant des dimensions, politique sociale, économique, culturelle etc...

Une question politique en ce sens que c'est par un acte administratif que s'opère l'urbanisation. Ce sont les pouvoirs publics qui décident de la manière de gérer l'espace, de type d'habitat et des structures à mettre en place.

Une question éminemment sociale ; car il faut gérer l'espace, il faut bâtir, il faut construire, il faut équiper en tenant compte des aspirations des différentes couches et classes sociales.

L'urbanisation est aussi un acte économique, en ce sens que l'espace constitue l'un des éléments fondamentaux de la reproduction sociale. Gérer l'espace, c'est aussi gérer les déplacements, les échanges auxquels se livrent les populations ; c'est gérer le processus de production des biens matériels mais aussi immatériels (niveau culturel) de la population.

Il faut que l'espace soit géré de manière à permettre le développement des procès de production de biens matériels mais aussi immatériels.

L'aménagement de l'espace est aussi une question complexe sous le rapport de l'espace au temps, c'est à dire ce lien dialectique entre gestion de l'espace et gestion du temps.

Le rapport de l'espace au temps, depuis la philosophie ancienne, a été une préoccupation constante des chercheurs : l'espace peut-il être envisagé en dehors du temps ? Cette question n'est pas purement théorique ; elle est aussi pratique. C'est pourquoi un consensus s'est établi pour considérer que l'espace est indissociablement lié au temps ; d'où le concept accepté de l'espace/temps.

L'espace / temps singularise une relation particulière en ce sens que c'est la gestion et l'aménagement de l'espace qui offrent les moyens et les structures de la gestion du temps.

Sous cet éclairage général, l'espace représente un enjeu de taille.

Qu'est-ce que l'espace Dakarais ?

Lorsque nous parlons de l'espace Dakarais, nous avons en vue toute l'ancienne région du cap-vert qui va de l'Atlantique à Sébikotane, devenue aujourd'hui région de Dakar avec ses trois départements : Dakar, Pikine - Guédiawaye et Rufisque - Bargny.

Cet espace Dakarais dépasse donc les limites de la commune de Dakar pour englober les deux autres communes de la région ainsi que les deux communautés rurales.

L'espace Dakarais est à la fois urbain et péri-urbain dégradé voire même rural.

Il constitue le cadre de vie de milliers et de milliers de personnes de milieux divers, d'origines diverses, de positions sociales diverses et d'appartenances ethno - linguistiques diverses.

L'espace Dakarais n'est rien d'autre que la projection sur le terrain de la société Sénégalaise avec ses valeurs, ses ethnies et les rapports sociaux qui constituent la base même de la société.

Cet espace Dakarais, comme d'ailleurs partout en Afrique, a connu une urbanisation récente, très récente. Elle fut initiée par les colonisateurs, qui dans ce domaine, comme dans bien d'autres se sont très peu souciés des préoccupations et des aspirations des populations autochtones. Ce qui explique que cette urbanisation ne concernait qu'un petit réduit de terrain dénommé " Plateau " par opposition aux quartiers autochtones.

Cet aspect de la question de l'urbanisation de Dakar ainsi que la liaison avec l'exode et les déguerpissements constitue notre porte d'entrée dans ce travail de recherche : Dakar : un siècle de construction (chapitre I).

Il explique dans un sens la forte bipolarisation de la vie urbaine à Dakar entre le Plateau et les quartiers périphériques, bipolarisation caractérisée par l'existence de contrastes marqués (chapitre II).

Ces contrastes marqués entre le Plateau et les quartiers périphériques, tant du point de vue de la répartition des infrastructures collectives, que du niveau de confort, loin de s'aplanir, semble au contraire s'approfondir chaque jour davantage.

C'est là justement que se trouve la source des implications sociales de la gestion et de l'aménagement de l'espace dakarais (chapitre III).

Ces implications sociales constituent des problèmes pour toute la population de Dakar, qu'ils s'agissent des problèmes de l'eau, avec les ruptures fréquentes mais aussi les difficultés que rencontrent les ménagères qui s'approvisionnent aux bornes fontaines où les files d'attente durent toute la journée, ou des problèmes de transport avec les difficultés de la Cotnac, mais aussi des problèmes de logements, de sécurité des populations, de santé et d'hygiène.

Cependant, il ne fait pas de doute que c'est la jeunesse qui se trouve plus vivement exposée aux contrecoups d'une urbanisation problématique ; puisqu'elle est menacée dans son devenir même.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la question de la perte des valeurs avec l'affaiblissement de l'autorité et l'émergence de comportements déviants et marginaux au sein de la jeunesse.

C'est ainsi également qu'il faut comprendre le phénomène des "enfants de la rue" qui n'est pas nouveau, mais qui prend des proportions inquiétantes.

Résumant cet ensemble de préoccupations, Dick Oloo écrit :
" Il faut tenter d'identifier les problèmes particuliers et généraux que l'urbanisation répand, (...) leurs effets, leur force d'impact sur les structures traditionnelles de la vie familiale, sur les aspirations à une vie meilleure, sur l'augmentation du nombre des emplois, sur le progrès des conditions de vie et de la salubrité, sur l'amélioration des logements et des aménagements publics en faveur des habitants. (...) on a déjà découvert que les rapports familiaux africains, la solidarité collective et les systèmes de sécurité sociale dont les Africains avaient l'habitude de se vanter, voient leur fonctionnement se détériorer rapidement et perdre l'efficacité qu'ils avaient au cours de générations précédentes. Et les problèmes de l'enfance, du vagabondage et de la pauvreté, du chômage, l'inquiétude et l'irrésolution des jeunes attirent de plus en plus l'attention des gouvernements. On devrait tirer leçons des sociétés du monde les plus avancées où les énormes métropoles engendrent des situations sociales très graves. (...) Le processus d'urbanisation en Afrique affecte la structure et l'essence même de la société. (4)

Cependant ces problèmes ne sont pas irréversibles :

"L'humanité ne se pose que des problèmes qu'elle peut résoudre"
(5)

Il suffit de bien identifier les problèmes et d'avoir la volonté d'entreprendre les transformations venues à maturité.

(4) oloo (Dick oppo - cit

(5) Marx (Karl) "contribution à la critique de l'économie politique." éd. sociales.

C'est pourquoi le quatrième et dernier chapitre se résume en un essai de propositions.

Ces propositions concernent uniquement la jeunesse, mais surtout l'enfance, ce stade critique du développement de l'homme.

Ce choix s'explique par la délimitation de notre sujet, notre objectif étant de faire prendre conscience de la gravité des problèmes en vue d'inviter à la recherche de solutions adéquates.

Nous accordons beaucoup d'importance à la mise en oeuvre du projet "Pencun Ndawyi" qui devra être la structure de base dans la pyramide des structures de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports.

Elle devra prendre place à côté des foyers de jeunes et des C.D.B.P.C. encombrant le vide laissé par l'absence de structures de loisirs sains au niveau des quartiers.

Puisse la décennie de la jeunesse, voir la réalisation des "Pencun Ndawyi" ! Tel est notre souhait le plus ardent.

Chapitre I : Dakar : Un Siècle d'Urbanisation -

Les investigations à travers l'histoire et la géographie de Dakar montrent une caractéristique fondamentale : Dakar est une ville récente et par voie de conséquence son urbanisation est aussi récente. Il s'agit de l'histoire d'un siècle de construction.

Cependant cette construction est intrinsèquement liée à l'exode rural et aux déguerpissements de populations.

I) Aperçu sur l'histoire et la géographie. (6)

Si du point de vue de l'histoire, Dakar est une ville récente, la géographie quant à elle confirme le caractère stratégique de la position de la ville.

1- Un lieu stratégique -

Dakar est située entre le $14^{\circ}40'$ de latitude Nord et le 17° de longitude Ouest ; c'est à dire à mi-distance entre le 30° degré de latitude Nord où commence le désert et les pays du Bénin.

son climat est de type tropical avec sa longue saison sèche et son hivernage assez court.

Les températures sont assez basses pendant la saison sèche surtout aux environs de Décembre - Janvier ; tandis qu'elles sont élevées en saison humide.

Le soleil passe à Dakar à son zénith le 30 Avril et le 13 Août. Ce sont des périodes assez chaudes et assez humides.

Du point de vue de l'étendue, Dakar se confond avec l'ancienne région du Cap-Vert. Elle s'étend de la mer à l'Ouest jusqu'aux limites du département de Rufisque - Bargny et couvre une superficie de 552 Km^2 , soit $0,22\%$ du territoire national sénégalais.

du plan de la population, Dakar compte environ un million cinq cent mille habitants (1. 500. 000 Hts).

Elle regroupe donc plus de 20 % de la population totale du Sénégal, autant d'habitants que le reste des villes du pays, presque deux fois que l'ensemble des capitales des régions.

A titre d'exemple, Thiès, la deuxième ville du pays compte environ cent trente mille habitants (130 000 hnts). La composition de la population est très diversifiée : par exemple en prenant en compte le lieu de naissance du chef de ménage on a :

Région d'Origine	Pourcentage de la population de Dakar
Région du Cap-Vert (région de Dakar)	30,8 %
" de St-Louis	15,7 %
" de Thiès	13,5 %
" de Diourbel	8,7 %
" de Louga	7,4 %
" de Casamance (Siguinchor Kolda)	7,3 %
" de Sine-Saloum (Kaolack Patick)	6,4 %
" de Tambacounda	1,1 %
Stranger	9,1 %

o

(6) - cf. pour l'essentiel des informations "livre blanc sur l'étude du plan directeur d'urbanisation de Dakar", Coned-Ministère de l'urbanisation de l'habitat et de l'environnement du Sénégal.

Remarque. Ce tableau établi depuis 1982 doit s'être sensiblement modifié au regard des immenses arrivées de populations à Dakar durant la dure sécheresse de 1983-1984.

Par contre la faiblesse de l'immigration venant de Tambacounda, s'explique par le fait que ces populations sont plus tentées par l'extérieur. (Europe en général).

Au plan économique, Dakar est un carrefour commercial. Le port et l'aéroport de Dakar en donnent une illustration : déjà en 1978, les échanges avec l'Europe Occidentale donnaient des indications intéressantes :

Port		Aéroport		Total
Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	
944.456 T	2.262.475 T	5.040 T	8.212 T	3.220.183 T

Tout ceci confirme la situation privilégiée de Dakar que l'on qualifie de stratégique, si l'on y ajoute en plus sa position de carrefour sur les routes de l'Atlantique Centrale et Méridionale. Dakar est à 4 160 km de Paris, 5 440 km de New York et de 10 000 km de Tokyo 4480 km de Rio de Janeiro et 10 000 km de Sidney.

2 -- Une histoire récente.

Les très nombreux gisements préhistoriques qui parsèment la Presqu'île du Cap-Vert, surtout dans les environs immédiats de Dakar et Rufisque, prouvent que l'homme a, de longue date, habité le pays.

o

(7) cf. "Livre Blanc sur l'étude du plan directeur d'urbanisation de Dakar".

Cependant l'histoire de Dakar se perçoit surtout à travers des repérages et des découpages dans les écrits des explorateurs et des colonisateurs.

Ainsi on peut noter quelques faits saillants qui sont plus ou moins acceptés par tous.

Jusqu'en 1763 - 1765, ce qu'on appelle Dakar se limitait à quelques villages de pêcheurs dont Yoff, Haane, Begue etc... Cependant déjà en 1484, les Portugais avaient atteint les côtes du Cap-Vert.

En effet, un certain Denis DIAS, arrivé en vue de la Presqu'île, l'avait appelée Cap-Vert et avait débarqué à Gorée (île de Palma).

Pendant une longue période, qui va de 1460 à 1763, Français, Hollandais et Anglais se disputent le contrôle de l'île de Gorée et de la presqu'île du Cap-Vert.

Finalement, les Français s'en rendront maîtres grâce à un traité entre DUCASSON et le Damel du Cayor.

Ceci sera bien établi, lorsque le 25 Mai 1857, le Commandant Supérieur de Gorée, le Capitaine de Vaisseau, Protet, s'empara par la force de Dakar (d'ailleurs pendant très longtemps, l'actuelle place de l'Indépendance a été dénommée "place Protet" en référence à ce Capitaine de Vaisseau Français).

On notait à cette époque, une occupation jusque vers l'actuelle "Avenue du Président Lamine GUYE" en gros il y avait quelques villages de pêcheurs, les zones d'habitations Lebou et quelques constructions Européennes.

Cette situation a inspiré en 1870, le Colonel Canard qui écrivait : " Dakar est toujours calme, il est même triste, peu de maisons, peu d'habitants, peu de commerce, pas d'industries".

En 1887, Dakar est séparé, administrativement de Gorée, et est élevé au rang de commune indépendante.

C'est ce décret qui consacre officiellement la naissance de Dakar.

En 1902, le Gouverneur Général Roume (dont une avenue de Dakar porte encore le nom) choisit Dakar comme nouvelle Capitale de L'A.O.F. (Afrique Occidentale Française).

En 1924 est créée la Circonscription de Dakar et dépendances avec un Gouverneur, et ceci jusqu'en 1958, époque à laquelle Dakar prit le relais de St-Louis comme Capitale du Sénégal.

Dès lors Dakar va s'accroître son rythme de peuplement et d'élargissement.

En 1961, immédiatement après l'Indépendance, Dakar reçoit un régime spécial, il est divisé en six (6) arrondissements : Dakar - ville, Médina, Grand - Dakar, Yoff, Dagoudane - Pikine, Gorée.

Chaque arrondissement élit un conseil de huit (8) membres qui désigne un Maire et un Adjoint. L'ensemble constitue le Conseil Municipal de Dakar qui élit un Maire et des Adjoint.

En 1964, la loi du 19 Janvier donne à la commune de Dakar ses limites actuelles : C'est à dire toute la région du Cap-Verde ; trois arrondissements viennent s'ajouter aux six existants, dont ce luide Rufisque.

Le 1er Juillet 1972, la réforme de l'Administration territoriale et locale, restructure Dakar en trois circonscriptions urbaines : 1ere C.U : Dakar, 2eme C.U Pikine et Guédiawaye, 3e C.U : Rufisque.

De même la commune du Grand - Dakar est toujours en vigueur.

En 1984 : Dakar est découpé en trois départements, avec trois communes, une communauté urbaine, un conseil régional, deux communautés rurales : Département de Dakar, Département de Pikine - Guédiawaye, Département de Rufisque - Bargny.

Les trois communes, Dakar, Pikine - Guédiawaye, Rufisque - Bargny dirigée chacune par un conseil municipal ayant sa tête un Maire et des Adjoints sont regroupées dans une communauté urbaine à compétences limitées dans certains secteurs.

Les communautés rurales de Sébikotane et Sangalkam constituent avec les trois communes, ce qu'on appelle le Conseil rural.

Déjà cette multitude de formules appliquées à Dakar est symptomatique des difficultés que l'on rencontre dans la gestion et l'aménagement de l'espace dakarois, des difficultés largement engendrées par une urbanisation rapide et anarchique.

II) - Aperçu sur le processus d'urbanisation -

Le processus d'urbanisation de Dakar est marqué par deux éléments : d'abord c'est une urbanisation initiée par les colonisateurs (1).

Leurs objectifs ne sont pas forcément ceux des populations autochtones ; ensuite cette urbanisation est indissocialement liée aux déguerpissements et à l'exode rural (2).

I - Une urbanisation initiée par les Colonisateurs -

Depuis leur installation, les Colonisateurs se sont évertués à construire la ville de Dakar à leur guise, c'est cela l'objet des différents plans d'urbanisation qu'ils ont eu à initier.

C'est en 1862, que le premier plan directeur d'urbanisation de Dakar est dressé par Pinet Laprade, Chef de Bataillon de Génie.



Ce plan s'articule autour du Boulevard qui porte son nom (B^{1d} Pinet Laprade) avec la rue des Essarts, la Place de Kermel, la Place Protet (actuelle Place de l'Indépendance).

En 1901, un plan d'extension, le premier du genre est dressé par le Capitaine de Génie Degouy.

En 1905 , un plan de construction " d'Immeubles Hygiéniques et confortables" est arrêté; en ce moment les limites conventionnelles de la commune suivaient à peu près l'actuelle Avenue Malick SY, c'est à dire environ six (6) à sept (7) kilomètres carrés.

En 1915, après une épidémie de peste, apparait la Médina, un nouveau quartier, séparé de la ville Européenne par un " Cordou Sanitaire ".

C'est pourquoi le plan - Directeur d'urbanisation de 1915 concernait le Plateau et la Médina.

En 1946, intervient un autre plan directeur d'urbanisation de Dakar. Il est établi par la mission d'architectures urbanistes Cutton - Lambert Lopez.

Ce plan organisait Dakar en quatre (4) zones :

- . Une zone résidentielle Africaine et Européenne comprenant cinq secteurs numérotés de A à E en rapport chacun avec les types de constructions admises
- . Une zone commerciale centrée au Sud du Port
- . Une zone industrielle.
- . Un ensemble de terrains, secteurs de cultures, boisements, mines de carrières.

Ces plans d'urbanisation, comme nous l'avons déjà indiqué, avaient pour objectifs majeurs de satisfaire les besoins des colons.

C'est pourquoi ils n'ont pas suffisamment tenu compte des capacités d'accroissement quantitatif de la ville.

Ce n'est qu'en 1951, avec la création de la SIC/P (Société Immobilière du Cap-Vert) dont l'un des objectifs était la construction de logements pour les salariés, que l'on a commencé à penser aux autochtones.

Ainsi en 1951, il fut retenu la "création d'urgence du quartier de délogement de Dagoudane - Pikine".

En 1960, l'O.H.L.M. (l'Office des Habitations à Loyer Modéré) vit le jour.

En 1961, un plan directeur fut élaboré. Dagoudane - Pikine est intégré à la commune de Dakar, et le Plateau devient une Zone Mixte (résidentielle, administrative, et commerciale).

En 1967, le nouveau plan directeur d'urbanisation, adopté par le Gouvernement souverain du Sénégal, avait pour objectif entre autres, la rénovation des quartiers de la Médina, Rebeuss, Grand-Dakar.

2 - Une urbanisation inséparable de l'exode rural - et des déguerpissements

L'étude du processus d'urbanisation de Dakar fait apparaître deux constantes qui l'ont profondément marqué : il s'agit de l'exode rural et des déguerpissements.

En effet Dakar a constamment attiré les populations de l'intérieur, venues chercher du travail ou tout simplement un espoir de vie meilleure.

Ce phénomène, appelé exode rural n'est pas récent. Il constitue une constante qui a marqué l'évolution de la population de Dakar, c'est ce qu'atteste le tableau suivant.

Année	Habitants
1891	8 757 hts
1938	24 000 hts
1946	138 000 hts
1955	214 000 hts
1975	environ 1.123 000 hts
1983	environ 1.500 000 hts

Remarque - de 1955 à 1975 soit en 20 ans, la population de Dakar a été multipliée au moins par 5,2.

C'est un accroissement prodigieux dû aux déplacements massifs de population venues de l'intérieur.

Depuis avec l'intensification de la sécheresse, ce phénomène n'a cessé de prendre de l'ampleur.

Quant aux déguerpissements, ils constituent la deuxième constante.

Si l'exode constitue un déplacement volontaire, les déguerpissements quant à eux sont des déplacements forcés de populations.

On expulse des habitants d'une zone donnée pour des mobiles divers mais le résultat est qu'il faut les éloigner du centre urbain.

Déjà en 1915, après une épidémie de peste, pour créer le "Cordon Sanitaire" on procéda à des déguerpissements d'Africains d'où l'émergence de la Médina.

De nombreux quartiers de Dakar ont été entièrement balayés par les déguerpissements on les retrouve avec les mêmes noms à Guédiawaye, à Pikine, un peu partout dans la périphérie de Dakar. Parmi ceux-ci on peut citer : Wakhsane, Daroukhane, Kip-Coco, Almincou, Baye Gaïndé, NDoudy 14, Etc...

Bernard Granotier affirme sans ambages "qu'entre 1965 et 1975 quelques cent trente mille (130 000) personnes ont été déguerpies de 10 000 parcelles des bodonvilles de Dakar", c'est là tout de même une importante population.

Marc VERMILLES dans une note piquante en 1971 écrit : " la capitale Sénégalaise présente des contrastes de plus en plus marqués : plateaux d'un côté, Médina et bodonville surpeuplés de l'autre. Pour alléger les quartiers mal structurés et trop denses, on construit Grand-Dakar, première extension de la ville, vaste ensemble aux percées audacieuses. Pour renover de l'intérieur la ville africaine, il faut enlever une partie des habitants : on invente alors Pikine, création ex nihilo sur un vaste terrain appartenant au domaine public.

A partir de 1952, les travaux de nivellement commencent ; puis vient l'exode : une partie des habitants de chaque quartier de Médina est transplantée à Pikine (...). Les parcelles concédées à Pikine, sans devenir des propriétés privées (simple permis d'occuper) offrent aux "déguerpis" tous les avantages de la propriété".

Aujourd'hui encore, les déguerpissements constituent une réalité. Nous avons assisté tout dernièrement (1985) aux démolitions de Grand Médina et de la route de Rufisque.

Les habitants de Pass-paillote sont en train de déménager sur la route de Rufisque.

Les terrains laissés vacants seront pour l'essentiel transformés en cités HLM en Cicap.

Ces déguerpissements, phénomènes sociaux, historiquement liés à l'urbanisation de Dakar, qui consistent à éloigner du centre urbain les populations démunies, outre le fait qu'ils exposent ces populations à d'interminables déplacements très coûteux physiquement et financièrement, car les plus petits problèmes se règlent à Dakar du fait de l'absence de structures administratives et de services sur place, constituent sans conteste un élément majeur dans l'approfondissement des contrastes marqués entre le plateau et la périphérie et renforcent la ruralisation du centre urbain.

W. :
M. :

Chapitre II : Dakar : un espace urbain et péri urbain dégradé une grande capitale aux contrastes marqués.

L'aménagement de l'espace dakarois laisse apparaître deux sous-ensembles assez démarqués du point de vue du type d'habitation ainsi que celui des infrastructures réalisées : Plateau d'un côté, quartiers périphériques et bidonvilles de l'autre.

Autrement dit, on note un secteur urbain et un secteur péri-urbain dégradé. En effet le centre urbain s'oppose à la périphérie dont une grande partie est constituée d'un secteur péri-urbain dégradé voire même rural.

Cela pose la question de la ruralisation des centres urbains qui est propre à tous les grands centres du tiers monde.

C'est cette dichotomie qui semble s'approfondir chaque jour d'avantage au lieu de s'aplanir que nous découvrirons dans l'étude du mode d'habitation ou gestion spatiale de Dakar ainsi que dans la découverte des infrastructures et leur domiciliation.

I) Mode d'habitation ou gestion spatiale.

Essayons d'abord de voir comment se présente l'occupation du sol et le niveau de confort des logements.

1- occupation du sol et niveau de confort des logements

1-1- occupation du sol

C'est encore "le livre blanc sur l'étude du plan directeur d'urbanisation de Dakar" (8) qui nous donne l'essentiel des informations.

Les seize zones composant l'aire de la région de Dakar, couvrent un total de 53 500 ha. L'habitat représente 5 350 ha, soit 10 % de la surface totale. Les activités couvrent de leur côté 1 880 ha soit 3,5 %.

Les espaces publics et protégés ont une superficie de 4 360 ha, soit 8,2 % du total.

(8) Oppo-cit

On peut donc dire que la surface urbanisée représente au total 10 420 ha qui se répartissent comme suit :

- Habitat : 51,2 %
- espaces publics : 30,3 %
- activités : 18,0 %

Les espaces boisés, agricoles, inondables et vacants couvrent 41 930 ha, soit 78,5 % de la région de Dakar.

1-1-1- Le parc des logements.

La région de Dakar compte en 1980, 154 400 logements qui se répartissent comme suit :

1ère C.U. (9) département de Dakar : 81 760 logements soit 52,94 %.

2ème C.U. : département de Pikine-Guédiawaye : 54 503 logements soit 35,23 %.

3ème C.U. : Département de Rufisque Bargny : 18 275 logements soit 11,83 %.

1-1-2- La taille des logements

D'une manière générale les logements sont de petite taille ; ce qui explique très souvent, il n'existe même pas une cour digne de ce nom. Cela est visible autant à la Médina, à Grand-Dakar, à Guédiawaye qu'aux parcelles assainies. Le "livre blanc sur le plan directeur d'urbanisation de Dakar" note qu'à Dakar les logements comprennent en moyenne quatre (4) pièces ; la médiane est de trois (3) pièces. 40 % des logements de la 1ère C.U. ne comportent qu'une seule pièce ; à Grand-Dakar, Médina et à la Patte d'oie, le pourcentage est très élevé, respectivement 30 % à Médina et Grand-Dakar 27 % à la Patte d'oie.

o

(9) C.U. : "circonscription urbaine" : nom donné au découpage administratif de la région du Cap-Vert jusqu'à 1985.

1-2- Niveau de confort des logements.

Ce critère permet également de démontrer la dichotomie très nette entre le Plateau et les quartiers périphériques.

1-2-1- Confort de base.

Le confort de base est ^{défini} par l'existence de W.C. branchés à un système d'évacuation, la disposition de l'électricité et de l'eau courante, essayons de voir comment les différents quartiers de Dakar se positionnent par rapport à ceci.

Quartier	W.C. branché à l'égout	Electricité	Branchement au réseau d'eau courante
Plateau	67 %	97 %	80 %
Médina	52 %	39 %	56 %
III	73 %	93 %	83 %
Korou	02 %	56 %	08 %
Sann-Point B	95 %	100 %	95 %
Grand-Dakar	39 %	34 %	50 %
villages périphériques	08 %	03 %	23 %
Sicap	37 %	99 %	91 %
Patte d'oie	07 %	51 %	30 %
Guinaroye	00 %	54 %	03 %
Pikine	07 %	57 %	26 %
Guédiawaye	07 %	36 %	10 %
Rufisque	16 %	77 %	28 %
Sargny	02 %	60 %	01 %
Zone rurale	01 %	17 %	0,5%

NB. Il s'agit du pourcentage de ménages ayant ces différents critères de confort.

CF " livre blanc sur le plan directeur d'urbanisation de Dakar "

On peut remarquer qu'à la Médina, 1/3 des ménages s'approvisionnent aux bornes fontaines. Ce pourcentage est plus élevé dans la 2^{ème} C.U. où il est de 60 %.

Par delà le critère de base, il existe d'autres critères, parmi lesquels nous allons retenir deux seulement : la salle d'eau et la cuisine.

1-2-2- Salle d'eau -

L'existence de la salle d'eau dénote d'un certain niveau de confort.

Dans la région de Dakar, 34 % des logements disposent d'une salle d'eau alimentée en eau courante, dont 51 % dans la 1^{ère} C.U. , 44 % des logements disposent d'une simple pièce ou d'un enclos réservé à la toilette ; 22 % des logements ne disposent d'aucune installation.

1-2-3- Cuisine -

37 % des logements dans la région disposent d'une cuisine intérieure à l'habitation (46 % dans la 1^{ère} C.U.).

15 % des logements des logements disposent d'une cuisine bâtie en dur à l'extérieur du bâtiment.

11 % des logements disposent d'un enclos en matériaux sommaires, où sont préparés les repas.

Pour 27 % des ménages, les repas sont préparés dans la cour.

2) Typologie de l'habitat -

Six types d'habitat sont retenus à Dakar :

- Immeubles
- Habitat individuel type villa

- Habitat planifié type société immobilière
- Habitat spontané régulier
- Habitat spontané irrégulier
- Type villageois.

Ce sont ces types d'habitat qui marquent encore davantage les contrastes entre le plateau et la périphérie.

2-1- Plateau et quartiers résidentiels -

Le plateau et les quartiers résidentiels tels que Hann, Point D, Fenêtre Nezmoz, Sacré Coeur se distinguent des autres quartiers de Dakar par leur type d'habitat immeuble et Habitat individuel type villa.

Ce sont des zones privilégiées avec un ⁿⁱ ~~niveau~~ de confort assez élevé.

Le plateau est à la fois une zone commerciale, économique, administrative et résidentielle.

C'est le siège de l'administration gouvernementale, des affaires bancaires et des services supérieurs.

2-2- Cités Sicap, H.L.L. et parcelles assainies -

Ces trois composantes ont pour trait commun d'être dans la mouvance de l'habitat planifié type Société immobilière. Cependant du fait de la disparités des destinataires, elles recèlent de grandes diversités tant du point de vue du style de construction que de la dimension des logements.

2-2-1- La Sicap (Société immobilière du Cap-Vert).

Cette Société d'économie mixte (état 27 %) a été créée en 1951 avec deux objectifs :

- 1° - Entretien le patrimoine des logements administratifs ;
- 2° - Assurer la construction de logements pour les salariés en permettant un développement urbain harmonieux.

Depuis 1951, la Sicap a construit 10 518 logements sur un total de 307 ha soit 34 logements / ha.

Les types de Sicap vont du logement économique à la ville de luxe (cf Sacré Coeur). De plus en plus les logements construits par la Sicap ne sont plus à portée de ses destinataires initiaux.

Confrontée à la crise, à la rareté des capitaux et à la cherté du coût de l'habitat, la Sicap, depuis quelques années ne construit plus.

Toute cette zone qui longe l'avenue Bourguiba porte la marque SICAP ce sont notamment : Karac, Amitié, Baobab, Mermoz, Liberté, Dieuppeul, Sacré Coeur etc...

Le niveau de confort est fort appréciable pour les logements, mais la Sicap, comme nous le verrons pour l'O.H.L.M ont construit des maisons sans tenir compte des réalités sociologiques propres à notre société. Cela n'a pas manqué de poser de sérieux problèmes.

2-2-2 - L'O.H.L.M. (Office des Habitations à Loyer Modéré). C'est un établissement public créé en 1960. Son objectif est de fournir des logements confortables aux salariés des petites catégories.

Son activité principale concerne la région de Dakar où il a réalisé 6 257 logements sur les 8 268 inscrits à son actif sur l'ensemble du territoire nationale.

L'O.H.L.M. a construit la majeure partie de ses logements sur des zones où les populations ont été déguerpies.

Les charges pour les ménages, assez faibles au début (entre 10 000 frs et 50 000 frs) se sont sensiblement élevés au point que les dernières réalisations de l'O.H.L.M. échappent aux possibilités financières de ces destinataires initiaux.

La liste d'attente de l'O.H.L.M. fait plus de 22 000 demandeurs et s'allonge chaque jour d'avantage du fait de l'accentuation de la crise du logement.

2-2-3 - Les Parcelles Assainies

C'est l'une des dernières opérations de planification de l'habitat dans la région de Dakar.

C'est un projet de la Banque Mondiale.

La direction des Parcelles Assainies est une unité autonome au sein de l'O.H.L.M.

Initialement le projet était de 14 000 parcelles sur 400 ha destinées aux petits salariés (surtout de la fonction publique), mais il a été réduit à 10 500 parcelles sur 230 ha, la quatrième tranche ayant été reconvertie en opération H.L.M.

Les parcelles assainies constituent toute cette zone comprise entre le Golf, Cambéréne et le Stade de l'Amitié.

Elles ne se distinguent pas trop de l'habitat régulier : lotissement défectueux, absence d'éclairage public, très peu de routes.

Environ 100 000 personnes vivent aux parcelles assainies dans des conditions d'hygiène, de protection sanitaire et de sécurité précaires : pas de salle de cinéma, un unique commissariat de police, pas de maison de jeunes, pas de terrain de sport, une seule ligne de transport Sotrac.

2-3- Les quartiers périphériques.

Ce sont les zones de l'habitat spontané régulier, spontané irrégulier et de type villageois.

Elles sont habitées par les personnes victimes des vagues de déguerpissements mais aussi de l'exode massif des campagnes vers le centre urbain.

Parmi ces zones, on peut citer : Guédiawaye, Fikine, Thiarye, Rufisque, Hann etc..., les zones d'habitat spontané régulier ont un minimum de lotissement et de viabilisation. Par contre l'habitat spontané comme l'habitat de type villageois constituent des bidonvilles.

Selon Ibrahim Fall (10) " ces bidonvilles sont des zones d'habitat spontané, dépourvues de l'essentiel tant au plan des équipements que de l'infrastructure de production et de services... Ce sont de véritables ceintures de misères dépourvues du minimum urbain".

L'habitat dans ces bidonvilles est dense, touffu, surpeuplé ; la densité avoisine dès fois le très critique seuil des 800 habitants au Km².

Les maisons sont faites à partir de matériels de récupération : bois, carton, zing rouillé, morceaux de sac de jute, bidons redressés, pneus usés etc...

Il est donc inutile de dire que c'est là que nous rencontrons le niveau de confort le plus catastrophique : chambres étroites où s'entassent pêle mêle parents et enfants, absence de salle de bain, les repas sont cuisinés dans la cour, l'électrification publique s'il existe est défectueux, l'approvisionnement en eau aux bonnes fontaines est problématique.

Bernard Granotier note d'ailleurs : " on consomme 346 litres d'eau par jour et par habitant à Hann-Résidence, contre 0,4 litres

(10) cf. "Coeil" n° 4 210, 4 211, 4 212 des 8, 9, 10 Mai 1984.

à Fass-Paillote (11)

Au plan de l'hygiène, les femmes déversent les eaux usées dans les rues les transformant en véritables borbiers. Dans ces quartiers périphériques, on note l'existence de toilettes publiques squelettiques et mal entretenues. Ce type d'habitat se retrouve également dans ce qu'on appelle le Cap-Vert rural (Sangalkam, Bambilor, Sébikotane etc...).

Conclusion.

Cette étude de la gestion spatiale confirme donc la remarque de Marc Vernière selon laquelle " la capitale Sénégalaise offre des contrastes de plus en plus marqués ; Plateau d'un côté, Médina et bidonvilles surpeuplés de l'autre".

En effet le plateau et les quartiers résidentiels s'opposent aux autres quartiers ; mais au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain, l'habitat ne cesse de se dégrader. C'est pourquoi, on peut dire sans risque de se tromper que l'espace dakarois n'est pas homogène ; il est urbain, mais également il est péri-urbain dégradé. C'est cet aspect de l'urbanisation de Dakar que va confirmer l'étude des infrastructures collectives.

II) Une inégale répartition des équipements collectifs.

Les équipements collectifs renvoient aux différentes structures destinées à l'usage des populations et ceci à des fins diverses.

Qu'ils s'agissent des équipements généraux (sanitaires, touristiques, transports etc...) ou spécifiquement destinés à la jeunesse, on note une inégale répartition entre le plateau et le reste de Dakar.

_____0_____

(11) - cité par Ibrahima Fall - oppo-cit

- Fass-Paillote : bidonville en extinction par déguerpissement des habitants vers Fass- Route de Rufisque.

1- Les Equipements Généraux.

1-1- Equipements sanitaires.

Dakar recèle : cinq (5) hopitaux, cinq (5) centres de santé, 73 postes de santé, 21 maternités publiques et privées, 20 centres de PMI (centre de protection maternelle et infantile). Les hopitaux ont une vocation nationale et sont situés tous dans la 1ère C.U.

Les centres de santé comprennent :

- Pikine - Guédiawaye : 4 médecins pour 472 000 consultants (chiffre de 1979)

- Rufisque - Bargny : 1 médecin pour 17 000 consultants.

- 2 polycliniques municipales : 1 médecin pour 56 000 consultants. Pour ce qui est des dispensaires et postes de santé, on a par exemple :

- Plateau : 3 unités (17 000 Lts/unité), Médina : 3 unités. L'équipement de ces centres est souvent dérisoire.

- Les autres formations sanitaires :

- Institut de Pédiatrie sociale de Pikine : 27 employés dont un médecin pédiatre pour 38 376 consultants.

- Service d'hygiène sociale de Médina : 90 employés dont huit (8) médecins et cinq (5) dentistes pour 102 630 consultants.

- Service d'hygiène de Médina : 119 employés dont trois (3) médecins pour 2 572 consultants.

1-2- Transports-routes.

Du point de vue des ménages, on note une carence des moyens de transport :

dans la 1ère C.U. 17 % disposent d'une voiture et 3,5 % d'un cyclomoteur ; dans la 2ème C.U. 7 % disposent d'une voiture et 2,5 % d'un cyclomoteur ; dans la 3ème C.U. 5 % disposent d'une voiture, alors que 1,5 % d'un cyclomoteur.

Une enquête récente a révélé que dans les deux premières circonscriptions il y a chaque jour un million de déplacements à pied et

un million de déplacements motorisés.

Les motifs de déplacement sont surtout :

- Domicile - travail
- Domicile - école
- Domicile - autres motifs.

Le parc en service est ainsi noté :

véhicule - 37 200 ; Bus Sotrac : 430 ; cars rapides : 576 ;
taxi : 2 300 (licences) ; deux roues : 9 200.

Les transports en commun réalisent plus de la moitié du trafic
en particulier le réseau de la sotrac et les cars rapides.

A titre d'exemple :

	<u>Bus Sotrac</u>	<u>Cars rapides</u>
Domicile - travail :	92 000 (26 %)	37 000 (21 %)
Domicile - école :	129 000 (37 %)	19 000 (10 %)
Domicile - autres :	129 000 (37 %)	124 000 (69 %)

Quant aux routes, il faut signaler qu'à part quelques grandes artères telles que Lamine Guèye, Malick Sy, Dial Diop, Général De Gaulle, Arsenal, L'autoroute, Bourgiba et la nationale qui conduit vers Rufisque, nous avons affaire à de petites routes très étroites, très engorgées et la plupart du temps très mal entretenues. La 2ème C.U. et la 3ème C.U. regorgent surtout de pistes et de ruelles.

Le problème de la voirie constitue une préoccupation.

L'autoroute, conçue comme voie d'accès rapide au centre-ville pour les travailleurs de Pikine-Guédiawaye et Rufisque fait l'objet d'embouteillages monstres à cause de son tronçonnement à plusieurs niveaux.

1-3- Equipements touristiques et autres.

L'équipement touristique se concentre dans la 1ère C.U. :
26 Hôtels au plateau contre 2 à Médina, 1 à Rufisque, 2 à Ngor.
Il en est de même pour les autres équipements : le plateau est le siège du palais de justice, du gouvernement, de l'administration centrale, la caserne militaire centrale, 4 commissariats,

(sur 17 commissariats et postes de police), 5 bureaux de postes (sur 14). La grande Mosquée et la Cathédrale sont dans la 1ère C.U.

2) Equipements en faveur de la jeunesse.

2-1- Equipements éducatifs.

Dakar regroupe la quasi totalité des écoles du Sénégal :

- au niveau du préscolaire : il existe huit (8) établissements préscolaires publics (chiffre de 1980) dont dans la 1ère C.U.

Au niveau de l'enseignement primaire : en 1980, on notait 125 587 élèves pour 2040 classes.

Le taux de scolarité était de : 52,5 % dans la 1ère C.U., 39 % dans la 2ème C.U. et 47 % dans la 3ème C.U.

Si l'on considère trois classes pour 1000 habitants comme un minimum on a :

Quartiers	Personnel	Nbre de classes	Effectif	Nbre de classes publiques pour 1000 habitants	Effectif par classe
Plateau	134	110	5 232	2,2	45
Médina	298	216	12 410	1,6	52
Fikine régulier	201	168	12 521	1,4	75
Total : 1ère C.U.	1 555	1 189	69 336	2,1	58
Total : 2ème C.U.	606	514	35 368	1,2	69
Total : 3ème C.U.	401	337	19 339	2	59

Au niveau de l'enseignement secondaire : la région de Dakar compte sept (7) grands lycées dont cinq (5) sont situés dans la 1ère C.U. contre un seul pour Pikine Guédiawaye, et un seul pour la 3ème C.U.

Ces établissements regroupent 14 913 élèves.

On note aussi une trentaine de petits collèges de moins de 300 élèves ainsi qu'une vingtaine d'écoles privées moyennes et secondaires.

Au niveau du supérieur : Dakar concentre l'essentiel des écoles de formation y compris l'université.

2-2 Equipements sportifs.

Dakar compte sept (7) grands stades et un nombre limité de terrains aménagés et d'aires de jeux sur des terrains vagues.

à titre d'exemple :

1)

Quartiers	Stades	Terrains
Plateau	-	-
Médina	2	-
ELIE	-	1
Hann	-	1
Grand Dakar	1	-
Cicap	-	3
Thiaroye	-	1
Guédiawaye	1	1
Rufisque	1	2
Bargny	-	-

2)

Secteurs	Stades	Terrains aménagés	Terrains vagues
1ère C.U.	4	2	7
2ème C.U.	2	-	4
3ème C.U.	1	4	5

N.B. notons enfin qu'il existe des installations sportives universitaires et scolaires ; de même qu'il y a des aires de jeux dans presque tous les villages de la banlieue de la 3ème C.U. par exemple à Bambilor, Yenn, Déni Biram Ndao etc...

2-3- Equipement de loisir et culture.

Dakar compte sept centres culturels dont six étrangers et 23 salles de cinéma, trois C. D. E. P. S. et six (6) foyers de jeunes existent également dans la région.

Le Plateau concentre sept (7) salles de cinéma alors que des zones comme Guédiawaye, Bargny, Parcelles assainies en sont dépourvues.

Conclusion.

C'est dans ce cadre décrit ci-dessus que se meut la population. Un tel cadre aussi déséquilibré dans son occupation et dans la répartition de ses infrastructures de base, est nécessairement source de problèmes, de difficultés ; c'est là qu'il faut chercher les soubassements réels des implications sociales que nous proposons de passer en revue.

Chapitre III : Les implications sociales de la gestion et de l'aménagement de l'espace dakarois.

Les données importantes que nous avons recueillies au chapitre précédent indiquent une tendance générale dans l'urbanisation de Dakar : c'est une urbanisation déséquilibrée. Ce déséquilibre se justifie autant au niveau de l'occupation du sol de la répartition des infrastructures collectives qu'à celui de la conception et de la réalisation des habitations planifiées. D'où notre affirmation selon laquelle : l'urbanisation de Dakar est problématique.

Ce caractère problématique de l'aménagement et de la gestion de l'espace dakarois est à la base d'immenses problèmes qui se posent à la population générale mais surtout à celle habitant la périphérie, en particulier à la jeunesse.

Mais ce qui est troublant dans cette situation, c'est que les contradictions et les difficultés, loin de s'aplanir, semblent s'approfondir chaque jour davantage.

I) Dakar : une urbanisation problématique

L'urbanisation de l'espace dakarois est problématique et cela se situe à plusieurs niveaux : social, sociologique, économique etc...

Il serait érroné de prétendre faire un tour d'horizon de l'ensemble des problèmes dans le cadre de ce mémoire.

Dès lors nous ne pouvons que décrire quelques aspects qui nous paraissent fondamentaux :

1- Des problèmes sociologiques.

Au regard de l'urbanisation de l'espace dakarois, essayons de poser quelques problèmes assez marqués.

- Au premier chef : il faut souligner la bipolarisation de la vie sociale à Dakar ; bipolarisation entre deux secteurs assez démarqués : le plateau et les quartiers périphériques.

Le plateau consentre l'essentiel des services et des infrastructures collectives au détriment des quartiers périphériques qui sont réduits à de simple cités dortoirs. Cette situation oblige les populations à des déplacements incessants, dès lors cette bipolarisation poussée est source de multiples problèmes.

-En second lieu : il y a que les habitations planifiées dans leur conception comme dans leur exécution donnent l'impression d'être le fait de gens qui ignorent tout des habitudes de vie, et des moeurs sociales propres à notre société. Sinon comment expliquer l'étroitesse quasi-intenable de ces maisons ? Il s'y ajoute que de petits détails qui ont leur importance ont leurté la sensibilité des futurs locataires : toilettes à coté de la porte d'entrée, cuisine intégrée, très peu de chambres etc...

De plus on a oublié la boutique du maure, en optant pour les magasins à grande surface.

Sur un plan plus général, on note l'absence d'espaces réservés. Très souvent on a affaire à des quartiers où n'existe aucun espace que ce soit pour les aires de jeux, les manifestations publiques ou même les espaces verts.

C'est le cas par exemple aux parcelles assainies où presque tout a été construit.

C'est aussi le cas de certains quartiers de Dakar.

Signalons enfin ce qui nous parait être une difficulté de taille : à l'absence des aires de jeux, s'ajoute l'absence d'infrastructures de loisirs et de culture. Par exemple, aux parcelles assainies pour une population évaluée à près de 100 000 habitants, on note l'absence de centre culturel, il n'existe pas de salle de cinéma, il n'y a pas un seul terrain de football ou de basket, cela pose des problèmes. Quelles peuvent être les raisons à une telle situation. ?

2) - Les raisons d'une telle situation -

Nos investigations multiples à travers les documents écrits et également à travers les questions que nous avons posées aux autorités compétentes en matière d'urbanisme nous conduisent à ceci :

1°) - La principale raison à cette situation c'est que dans bien des cas, notamment en ce qui concerne les quartiers de Dakar, l'aménagement n'a pas précédé l'occupation du sol.

Bien au contraire, l'aménagement a trouvé une situation très difficile, où les populations se sont établies comme elles pouvaient.

Dès lors l'aménagement a été rendu difficile d'autant plus que cela demande beaucoup de moyens financiers.

C'est pourquoi la question des aires de jeux, des espaces réservés a été souvent négligée.

2°) - Pour ce qui est des quartiers d'habitat planifié, des efforts ont été faits. C'est ainsi qu'il existe une grille d'aménagement qui détermine les infrastructures nécessaires pour un nombre de maison donné ou pour une population donnée.

C'est ainsi par exemple que les tableaux suivants nous donnent des indications sur les surfaces réservées dans le cadre des aménagements de Dakar.

Tableau 1-

Ordres de grandeur théoriques des données de base
pour les extensions urbaines.

-43-

Base spatiale	Correspon- dances au ni- veau infé- rieur	Populat° théorique	Superfi- cie théo- rique ha	Espaces communs et équi- pements dont considé- ré en ha	Superfi- cie cumu- lée des équi- pements	Largeur moyenne des voie s par ni- veau	Superfi- cie des cir- culat° par ni- veau ha	Superfi- cie cumu- lée des circula- tions ha	Densité par ni- veau habitant ha
Parcelle	-	7,3	0,023	-	-	-	-	-	-
Ilot	16 parcelles	125	0,46	0,06	0,06	4	0,032	0,032	272
Groupe d'Ilots	8 ilots	1 000	4,5	0,2	0,68	8	0,62	0,876	222
Quartiers	12 gpes d'il- lots	12 000	62,7	4	12,16	12	4,7	15,2	191
Arrondisse- ments urbains	4 quartiers	48 000	265,3	8	56,64	20	6,5	67,3	180
Unité urbaine	4 arrondisse- ments	192 000	1 111	35	261,56	30	16	285,2	173

cf : " Dakar : esquisse du plan directeur d'urbanisation 2001 " Ministère de
l'urbanisme Dakar.

Tableau 2 -

Données de base intéressant le département de la
jeunesse et des sports

Base Spatiale	Espaces réservés à la jeunesse et des sports	Centre de loisir (centre culturel, cinéma...)	population théorique
groupe d'Ilots	540 m ²	-	1 000
Quartier	1 ha en relation avec école primai re	-	12 000
arrondissement urbain	-	-	50 000
Unité urbaine	7 ha	1 ha	200 000

Données tirées de " l'esquisse du P.D.U. 2001 " Dakar

Ministère de l'Urbanisme

NB - Au niveau de l'arrondissement, il est prévu une rubrique
"espace plantés, place publique, terrains libres" pour
une superficie de 2, 5 ha.

Mais là également il y a des problèmes :

Les espaces réservés sont alloués aux Ministères concernés. Et lorsque le document est adopté, on indique au cours (très souvent) d'un C.R.D. (Conseil Régional de Développement) les terrains qui sont alloués à tel ou tel Ministère.

A partir de ce moment il appartient au Ministère en question, à travers ses structures décentralisées de prendre en charge l'aménagement du terrain.

Or, très souvent, les Ministères ne font pas leur tâche à temps. Ce qui a pour conséquence, dès qu'un problème d'espace se pose, ou même dès que quelqu'un, ou une société importante introduit un dossier, on est porté à lui attribuer un terrain qui a été attribué à un ministère, mais que ce dernier n'a pas aménagé.

Dans le cas précis de la jeunesse et des sports, c'est souvent le cas, alors que l'aménagement d'une aire de jeux de manière à en faire un acquis irréversible pour les jeunes ne demande pas beaucoup de moyens.

- Il s'y ajoute que quand le terrain est aménagé par des privés, ce qui les intéresse le plus c'est d'avoir le maximum de logements. Ce qui fait que quand les espaces ne sont pas aménagés, ils sont très prompts à les récupérer et à les transformer en logements.

3°) - En troisième lieu, il y a les spéculations foncières et la contrainte d'espaces.

Les terrains étant alloués et non immatriculés, très souvent, on retrouve sur un espace réservé, des gens qui s'installent avec des papiers en bonne et due forme. Dès lors il devient difficile de les expulser.

Cela est le fait de spéculateurs qui ne reculent devant rien. C'est pourquoi le Ministère de l'urbanisme a pris une mesure assez importante allant dans le sens de la préservation des espaces réservés.

C'est ainsi que désormais lorsqu'un terrain est alloué à un Ministère ou à un organisme quelconque, le Ministère de l'urbanisme demandera ce qu'il doit être attribué à son bénéficiaire. Cela permettra de lutter contre la spéculation.

Maintenant il faudra que les bénéficiaires s'organisent pour l'aménager dans des délais raisonnables.

Pour ce qui est de la contrainte d'espaces, il y a qu'aujourd'hui à Dakar et de plus en plus, l'espace se fait rare. D'où la nécessité de bien gérer l'espace encore disponible.

4°) - L'on retiendra également cette critique faite au Ministère de la Jeunesse et des Sports et à ses agents décentralisés : le manque de réaction.

En effet, à chaque fois qu'un plan d'aménagement est en cours, les différents ministères font des demandes.

C'est ainsi que le Ministère de la santé, suivant son plan d'équipement, a établi une "Pyramide Sanitaire", et chaque fois qu'il y a un aménagement d'espace, il présente une demande pour un poste de santé, un hôpital ou un centre de santé.

De même le Ministère de l'éducation nationale, présente toujours une demande pour une école primaire, une maternelle, un collège etc...

Quant au Ministère de la jeunesse, généralement il n'y a pas de demande pour des infrastructures de base. Ceci fait qu'on se contente d'allouer suivant la grille, un terrain de sports qui d'ailleurs la plupart du temps n'est pas aménagé.

Donc ce qu'il y a lieu de faire c'est que le Ministère de la jeunesse et des sports ait un plan d'équipements à la base et qu'à chaque fois qu'il y a un aménagement en cours, il fasse une demande argumentée.

Il va de soi que ces raisons avancées et bien d'autres ne constituent qu'une justification à un fait accablant et qui crève l'oeil : l'agglomération dakaroise est déséquilibrée. Au point que la ville aujourd'hui étouffe. Il y a une pénurie d'espaces verts, d'infrastructures de jeux, de spectacles, de loisirs et de culture (telles que les centres culturels ou les bibliothèques publiques).

Or, l'urbanisation c'est un tout. Certes le logement est important ; mais le logement ne suffit pas : " le logement est certes un élément essentiel du cadre de vie ". Mais, quand il n'est pas construit dans un environnement cohérent et vivifiant, on risque d'obtenir des résultats désastreux. Cet environnement est essentiellement constitué par les infrastructures collectives (les voies et réseaux divers), les espaces verts et les services.

C'est cela le problème de Dakar. Le logement est construit dans un espace hermétiquement construit. Même dans les cités d'habitat planifié, le problème demeure.

Cette situation est préjudiciable à bien des égards aux populations, mais surtout à la jeunesse qui a certes besoin d'étude et de travail mais aussi qui a besoin de loisirs sains pour son plein épanouissement.

A défaut d'infrastructures adéquates, contre l'ötroitesse intenable des maisons, il n'y a que la rue. C'est pourquoi les rues et les ruelles ne désemplassent pas. Partout on s'assoit devant les maisons. Il faut utiliser la route (en barrant la circulation) pour organiser le sabar, le taneber;

les chants religieux.

Il faut que les enfants et plus précisément les adolescents se livrent à un travail de feintes perpétuelles et risquées avec les véhicules pour jouer au football dans la rue.

La sous-information, les reculs de la lecture publique gagnent du terrain. De plus la rue n'éduque pas. Elle crée et amplifie le développement de comportements déviants et marginaux au sein de la jeunesse.

C'est à dire que le caractère problématique de la gestion et de l'aménagement de l'espace dakarois constituent une source de graves difficultés pour la jeunesse.

II) De graves difficultés pour la jeunesse.

La gestion et l'aménagement de l'espace dakarois constituent une préoccupation réelle pour l'ensemble des populations de la région.

En effet, il ne fait pas de doute que les problèmes de la sécurité, de l'hygiène et de la santé préoccupent tout un chacun.

Comment peut-il en être autrement, si par exemple le nombre d'agents publics chargés de veiller à la sécurité et à l'ordre ne couvrent même pas la marge d'un agent pour 1000 habitants comme c'est le cas par exemple aux parcelles assainies où dans une cité mal éclairée, sujette donc au vol et au brigandage, une seule unité de police (un commissariat) existe pour environ 100 000 habitants ?

Il s'y ajoute les difficultés générales liées aux problèmes de l'insuffisance des dispensaires et de leurs équipements, les moyens de nettoyage publics.

Nous ne passerons pas sous silence les problèmes de transports, de logement, mais aussi ce qu'il est convenu d'appeler les traumatismes nés du phénomène des déguerpissements de populations.

L'urbanisation de Dakar est inséparable des déguerpissements de population . Or ces déguerpissements constituent une hantise permanente pour les populations d'où l'apparition et le développement ^{de} toponymies telles que : Khar Yalla (attendre Dieu), Randoulène (déplacez-vous, éloignez-vous), Diamanguenne (la paix est meilleure), autant de noms donnés à des quartiers de la périphérie de Dakar qui sont en vérité le fondement de tout un état d'esprit ; c'est la psychose du lendemain incertain.

Cependant dans le cadre de ce travail, nous voulons nous limiter tout simplement à étudier les répercussions de cet ensemble de préoccupations au sein de la jeunesse.

Que l'on nous comprenne bien, ces problèmes ne sont pas spécifiques aux jeunes ; mais ces derniers sont plus vivement touchés et constituent d'ailleurs le noeud de notre incursion dans ce domaine de la gestion et de l'aménagement de l'espace dakarois.

Les jeunes travailleurs comme non travailleurs, les jeunes scolaires comme les non scolaires, ressentent au plus haut point les répercussions d'une urbanisation problématique.

Ces problèmes sont multiples, essayons d'en cerner les plus saillants.

1 - : Des problèmes d'hygiène et de santé -

L'organisation mondiale de la santé (O.M.S.) a décrété le mot d'ordre "la santé pour tous en l'an 2 000". C'est là une perspective louable à laquelle le Sénégal a souscrit. Cependant au regard des résultats et des moyens mis en oeuvre, il y a des interrogations qui surgissent.

La région de Dakar compte en tout deux centres de pédiatrie sociale (Dakar et Pikine) 20 P.M.I. (Centre de Protection Maternelle et Infantile), un centre médico scolaire et un centre médico sportif.

Il va de soi que cela est très insuffisant en regard aux besoins des jeunes dont le nombre augmente chaque jour d'avantage.

De plus la cherté des médicaments et le quasi-dénuement de ces installations sanitaires, mais aussi la progression de la privatisation de la santé posent des problèmes aux jeunes, c'est à dire aux enfants (surtout déshérités) et aux adolescents qui constituent les couches les plus exposées, à se faire soigner gratuitement et dans de bonnes conditions.

Certes le taux de mortalité infantile a baissé mais force est de reconnaître que les dangers sont toujours là ; or la jeunesse qui constitue la force montante, l'espoir de la nation doit être vigoureusement préservée aux prix de n'importe quel sacrifice.

C'est une jeunesse forte, saine, bien entretenue sur le plan sanitaire qui peut se lancer à l'heure actuelle aux longues études, à l'exploration des hautes sphères de la science et de la technologie, terrain où se mènent les luttes d'hégémonie entre les puissances et où le Sénégal doit accéder pour sa propre survie et son développement, mais aussi à l'accomplissement des immenses tâches de construction et d'édification de la société Sénégalaise de demain : " Mensana in corpore sano " (un esprit sain dans un corps sain) selon le proverbe latin. C'est pourquoi il est nécessaire non seulement que les centres de santé spécialisés dans la protection de la jeunesse soient multipliés mais aussi et surtout qu'ils soient bien équipés.

Le problème de l'hygiène est lié à celui de la salubrité, et de la propreté des quartiers.

Dakar a connu, il y a quelques temps une insalubrité débordante. C'est pourquoi c'est un devoir pressant d'apprendre aux jeunes les règles rudimentaires de l'hygiène et de la propreté.

L'éducation sanitaire et hygiénique doit aller également dans le sens de la prévention - comme dit l'adage : " il vaut mieux prévenir que guérir ".

2) Des problèmes d'emplois : le chômage.

La jeunesse urbaine de Dakar est lourdement frappée par le problème du chômage. Cette question de la possibilité d'acquérir un emploi rémunérateur est aggravée par l'exode massif de jeunes venus de l'intérieur du pays, qui viennent grossir le marché de travail. Mais elle est également aggravée par l'inadéquation entre la formation scolaire et l'emploi d'où le problème de la professionnalisation et de la préprofessionnalisation des jeunes scolaires. Elle est enfin aggravée par la sous-estimation dont certains métiers ou certaines professions ont fait l'objet jusqu'à ce jour de la part de la jeunesse urbaine, métiers qui ont été accaparés par les étrangers pour l'essentiel : petit commerce, travail de boutiquier etc...

Le problème de l'emploi est devenu très préoccupant surtout à l'heure où l'on parle du chômage des diplômés de l'enseignement supérieur. Or le travail rémunérateur fait partie des droits fondamentaux de la jeunesse de même que la scolarité et le loisir sain. Il se trouve que l'espace dakarois du fait de sa croissance démographique fulgurante n'a pas trouvé une adéquation et une harmonisation entre l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et les emplois effectivement offerts du fait de l'accroissement des richesses, du commerce, de l'industrie, des affaires.

Ce hiatus, loin de s'aplanir semble s'approfondir chaque jour davantage. Ainsi le chômage prend des proportions alarmantes. Pour s'en convaincre, il n'est pas superflu de faire un tour dans les quartiers populaires de la banlieue aux heures de travail et l'on découvrira facilement qu'un nombre grandissant de jeunes, d'âges divers, sont dans les maisons en train de tourner les pouces et de s'ennuyer. Cette situation laisse libre cours à toute possibilité de déviations et de tentations malsaines.

3- Des problèmes de transports et crise du logement.

Le transport constitue une préoccupation constante pour les populations de la région de Dakar. La jeunesse, travailleuse comme scolaire subit au plus haut point les contrecoups de ce phénomène. Les problèmes du transport découlent ^{en} ~~de~~ de deux facteurs :

1°) D'une part, il y a que la configuration de la région, (décrite au chapitre II) laisse apparaître une bipolarisation de la vie sociale et économique. En effet nous avons d'un côté une concentration quasi-totale des équipements sanitaires, scolaires, supérieures et universitaires, des infrastructures industrielles, commerciales et administratives ; de l'autre des cités-dortoirs. Dès lors, il faut se déplacer constamment non seulement pour aller travailler ou apprendre mais également pour des affaires commerciales, administratives ou autres.

L'absence de décentralisation poussée des services est donc facteur d'allourdissement du transport dans la région.

2°) Il y a d'autre part que la Cotrac (société des transports en commun du cap-vert) depuis sa création n'a pas augmenté son parc d'autobus. Or cette société a, en principe, le monopole du transport dans Dakar. Seuls, ses autobus peuvent accéder au centre-ville. Les cars rapides, moyens de transports de secours, non seulement sont en nombre insuffisant, mais du fait de certaines contraintes ne sont pas très opérationnels (circuits délimités ne permettant pas à un accès aux lieux de travail tels que le centre-ville, l'université, le port etc...) ; absence de facilités administratives telles que les cartes de transports qu'utilisent certains usagers de la Cotrac).

C'est pourquoi, de fait les usagers, élèves, étudiants et travailleurs n'ont pas une marge de manoeuvre élargie en matière de moyens de transport. Tous sont obligés de se rabattre sur la Cotrac. Le spectacle désolant constaté dans les rues de Dakar, aux alentours des arrêts de bus-Cotrac est tout simplement accablant : des

enfants et des adolescents agrippés aux portes des bus, ou se livrant à des courses poursuites avec les bus surchargés qui dépassent les arrêts etc...

Ces conditions de transports constituent sans conteste une entrave à l'efficacité de la jeunesse : pour aller au travail à l'heure, il faut se lever à des heures impossibles ; pour rentrer manger à midi ou à 18 heures; il faut anticiper sur les heures de descente.

Le transport hante même le sommeil et le repos des travailleurs et des élèves.

Dur un autre plan, le logement constitue également une préoccupation. A ce propos, voilà ce qu'en dit, "L'esquisse du PDU 2001". " La crise aiguë du logement social date de 1973 avec l'arrêt du financement CCEE et il faudrait une réelle volonté politique de la part du gouvernement pour y faire face.

L'habitat spontané irrégulier prend des proportions inquiétantes pour la maîtrise du sol.

La demande en logements et en terrains est importante et insatisfaite. Les programmes actuels laissent une catégorie d'insolvables estimés à 3 %. Il faut un salaire minimum net de 120 000 francs CFA pour prétendre au logement planifié le moins cher...". (12)

La cherté du logement est liée non seulement à la rareté des financements mais également à la hausse des prix des matériaux de construction et aussi au non recours aux matériaux locaux et à la méthode de la terre stabilisée qui a fait ses preuves ailleurs.

Cette crise du logement à Dakar est aggravée par les spéculations sur les loyers.

Les taux de location de maison sont trop élevés et ruinent les revenus des ménages.

Aujourd'hui, à Dakar, la préoccupation des travailleurs, surtout des jeunes, c'est de trouver un logis, c'est à dire un lieu quelqu'il soit où on peut s'abriter avec sa famille.

o

(12) " Esquisse du plan directeur d'urbanisation 2001 : note explicative" P.S Dakar Ministère de l'urbanisme.

C'est ce qui explique la ruée sur les terres du domaine public sans aucune garantie fiable.

L'habitat planifié est bloqué depuis quelques années. C'est ainsi que l'O.H.L.M. et la Sicap sont débordées par les demandes de logements qui s'accumulent, alors que la perspective de les satisfaire s'éloigne chaque jour d'avantage.

4 - Perte des valeurs et problèmes de socialisation -

L'une des implications sociales de la gestion et de l'aménagement de l'espace Dakarais, la plus douloureuse est certes la grave crise morale ou crise des valeurs qui sévit au sein de notre jeunesse urbaine.

Cette crise est l'expression d'une profonde mutation sociale ayant pour cibles principales la famille africaine et la jeunesse.

Dans un ouvrage consacré à la question de l'urbanisation, Dick Oloo écrit : " il faut tenter d'identifier les problèmes particuliers et généraux que l'urbanisation répand, (...), leurs effets, leur force d'impact sur les structures traditionnelles de la vie familiale (...) on a déjà découvert que les rapports familiaux africains, la solidarité collective et les systèmes de sécurité sociale, dont les africains avaient l'habitude de se vanter, voient leur fonctionnement se détériorer rapidement et perdre l'efficacité qu'ils avaient au cours des générations précédentes (...) le processus d'urbanisation en Afrique affecte la structure et l'essence même de la société " - (13)

C'est incontestablement un résumé des divers problèmes qui affectent la famille et partant " la structure et l'essence de nos sociétés".

Cette crise des valeurs a pour conséquence, entre autres : l'affaiblissement voire l'éclatement de l'autorité mais également le développement à une large échelle de comportements déviants et maginaux.

(13) Dick Oloo : " L'urbanisation, ses problèmes sociaux et ses conséquences : les effets de l'urbanisation " Paris 1971

4 - 1 - Perte des valeurs et affaiblissement de l'autorité -

Plusieurs structures sociales ont pour mission entre autres de réaliser la socialisation des enfants ; c'est à dire d'assurer leur éducation en leur inculquant les manières de vivre, de se comporter, d'agir et de faire, propres au groupe social.

La finalité de cette action est de permettre une intégration harmonieuse de l'enfant et plus tard de l'adolescent et de l'adulte dans le groupe.

Dans les sociétés traditionnelles, ce sont les classes d'âge, la famille et le groupe sociale tout entier à travers différentes structures qui assuraient cette socialisation.

Aujourd'hui, si l'école en tant qu'institution participe des grandes structures de socialisation de même que les associations diverses, force est de reconnaître tout de même que c'est la famille qui assure le rôle central dans ce processus.

Les raisons qui font de la famille la structure centrale de socialisation sont diverses :

- il y a tout d'abord que l'enfant passe en principe plus de temps en famille qu'à l'école ;

- il s'ajoute à cela que la famille, étant l'expression en miniature de la société globale recèle, plus que tout autre cadre, les valeurs propres au groupe social ; la famille est une micro - société.

- Enfin, c'est presque une évidence que de dire que la famille, du fait de la force de la parenté et de la consanguinité, jouit d'un prestige tout particulier et par voie de conséquence détient une autorité incarnée par le chef de famille.

Or, justement, c'est ce dernier aspect de la question qui s'est largement effrité sous l'effet induit de l'urbanisation et d'autres facteurs.

En effet, l'indépendance accrue des jeunes vis à vis de la famille, indépendance due en premier lieu aux possibilités matérielles autonomes, à l'éclatement des familles du fait de l'étroitesse des maisons (on ne trouve ces grandes maisons familiales que dans les villages tels que Yoff, Cambéréne et dans certains quartiers qui gardent encore leur ancienne configuration) ont fini d'entamer l'autorité du chef de famille.

Ce dernier qui, jadis était détenteur suprême de l'autorité, jouissant du respect total de chacun et pouvant orienter la vie du groupe. C'est qu'en réalité, malgré les regroupements de parenté que nous observons aujourd'hui, regroupements dictés surtout par des reflexes de survie face à la crise persistante, la notion de famille au sens large tend à disparaître pour laisser place à de petits regroupements de type famille nucléaire où se développent des formes de liberté qui frisent le démocratisme. C'est pourquoi, il se développe à une vitesse vertigineuse sous l'influence des médias (radio, télévision, cinéma...) des valeurs nouvelles qui sont de pures importations de modes de vie étrangers.

Dés lors il n'est pas superflu de dire que dans une grande majorité de ces petites familles se développe et se forme un type d'homme nouveau qui ne cesse d'inquiéter. Ce type d'homme nouveau est étranger à l'autorité parentale.

Voilà pourquoi, nous persistons à croire que l'éclatement des familles, le morcellement des parcelles et partant la parcellisation de l'autorité ont pour conséquence majeure l'affaiblissement notoire de l'autorité et l'immixtion de nouvelles valeurs.

Cette question de l'affaiblissement de l'autorité parentale, se répercute à l'école où le maître, le professeur ne jouit plus de son autorité que lui conférait son rang et le privilège du savoir. Elles se répercute également à d'autres niveaux de la vie sociale et constitue par conséquent une source de préoccupation pour les pères et mères de familles, les autorités religieuses, et coutumières et les pouvoirs publics.

4 - 2 - Perte des valeurs et développement de comportements déviants et marginaux -

La perte des valeurs entraîne ou favorise le développement de comportements déviants et marginaux.

La jeunesse urbaine connaît un développement inquiétant du nombre de déviants et de marginaux.

Ce qui pose le plus d'inquiétude c'est que cette tendance gagne de plus en plus les enfants de bas âge, les jeunes garçons comme les jeunes filles.

Les enquêtes menées par la "revue Djaura (Lapierre)" sur les questions de jeunesse, surtout sur les problèmes de drogue donnent des informations accablantes sur l'ampleur grandissant du fléau.

Ces comportements déviants et marginaux vont de la délinquance juvénile à la criminalité en passant par le banditisme, la toxicomanie et la prostitution.

- La délinquance juvénile connaît à l'heure actuelle de graves proportions ~~en~~ regard au nombre grandissant de jeunes qui en sont victimes et à la profondeur du mal.

Ces manifestations les plus visibles sont :

- Le nombre de plus en plus élevé de jeunes qui sont traduits devant le tribunal pour mineurs et qui sont coupables de vols, de brigandage, de trafic de drogue etc...

- Le développement grandissant de l'usage de la drogue et de l'alcool ; mais aussi la diversité des drogues utilisées et leur degré de destruction : renifle ou "guinze" chez les enfants, usage de "katidjantabé", chanvre indien, "puls" etc...

Les jeunes souffrant de troubles psychiques du fait de l'usage de la drogue sont légion dans les hôpitaux tels que celui de thiaroye ou tout simplement dans les rues.

- On a noté depuis quelques temps, une poussée de la criminalité et du banditisme à Dakar. Il n'y a qu'à voir les nombreux cas de crimes qui passent devant la "Cour d'assise" et les révélations quasi-quotidiennes du "Soleil" sur les vols dont la perfection à l'image de ce qui se passe sur les écrans de cinéma ou de la télévision nationale, hantent le sommeil des paisibles populations quant à la sécurité de leurs biens et de leur vie même.

- Le développement inquiétant de la prostitution est une préoccupation en ce sens qu'elle touche maintenant les jeunes filles de bas âge (mineures rafflées par les agents de sûreté dans les bars etc...)

- Quant à la mendicité, c'est un cas aussi grave.

.. Dakar le nombre de mendiants "officiels" (qui sont alignés sur les trottoirs) et "officieux" (qui vous arrêtent à chaque coin de rue pour demander gentiment 100 frs ou pour vous présenter une ordonnance) dépassent tout entendement.

Tous ces éléments et tant d'autres constituent des "déchets de l'urbanisation".

Le développement des comportements déviants et marginaux au sein de la jeunesse, surtout la jeunesse déshéritée doit être analysé en rapport avec la grave crise économique que connaît le pays, le développement du chômage, l'inadaptation de l'école, les conflits sociaux à l'intérieur des ménages (polygamie, enfance déshéritée,...) l'influence négative des médias, mais aussi et surtout la perte des valeurs et l'affaiblissement de l'autorité.

C'est pourquoi plus que tout autre problème, les travailleurs sociaux, en plus de ce qui se fait aujourd'hui doivent engager résolument la bataille en vue de la préservation de la jeunesse qui doit être plus saine et plus vigoureuse pour affronter le sous-développement. Cette bataille suppose aussi que soit cerner avec précision le phénomène dit des "enfants de la rue".

5- Les enfants de la rue.

Les maux dont souffre la jeunesse au sein de l'agglomération dakaroise, notamment ceux décrits ci-dessus, ont pour fondement entre autres facteurs, la fréquentation quasi-générale de la rue.

Les jeunes sont constamment dans les rues (en dehors des heures de classes pour ceux qui étudient).

Or, la rue n'éduque pas, elle déprave en créant de nouveaux comportements chez l'enfant.

" Les enfants de la rue", ce n'est donc pas le titre d'un roman ou d'un ouvrage quelconque, c'est le fruit d'une observation de la réalité de vie des jeunes, surtout des enfants dans la région de Dakar. Essayons de donner les manifestations observées de ce phénomène et d'en dégager quelques causes ?

- La première manifestation et qui concerne surtout les jeunes qui étudient, c'est que les jours fériés, ils constituent de petites bandes qui pour s'asseoir devant les maisons et piller, qui peut circuler dans les artères du quartier de la ville.

Les jeunes ne sont jamais dans les maisons.

- Ensuite, aux heures de descente, comme de repos, les rues sont transformées en terrains de jeux, de football en particulier. C'est à un véritable jeu de feintes interminables que ces jeunes se livrent avec les passants, les véhicules ou les calèches. Ce spectacle est accablant dans les rues de la Médina, des ELI, à Rufisque comme à Pikine.

Les chauffeurs qui descendent dans ces quartiers, surtout les taxis, vivent un vrai calvaire. Il faut claxonner à chaque instant.

- Enfin, il nous a été donné de constater qu'aux alentours des marchés, sur les plages, comme aux alentours des lieux de manifestations ou dans les quelques poches inhabitées de la banlieue de Dakar, il y a un nombre important de jeunes, par petits groupes qui circulent sans arrêt, si ce n'est pour aller manger et revenir. Ces manifestations ne sont pas des faits isolés par-ci par-là. Au contraire ce sont des faits généraux qui se déroulent à l'échelle de toute la région.

Pourquoi cette fréquentation de la rue ? Les raisons sont multiples :

- Il y a tout d'abord que l'étroitesse des maisons (absence d'une cour) conduit les enfants dans la rue à la recherche de lieux de jeux.

Seule la rue offre un espace. Les enfants étouffent dans les maisons. L'appel de la rue est irrésistible pour les jeunes du fait de l'étroitesse de la maison où les adultes établissent leur hégémonie.

- En second lieu, on peut relever l'insuffisance des aires de jeux et l'absence de lieux de distractions outre que les alentours des stades, des salles de cinéma etc...

Si l'on convient que le jeu fait partie intégrante de l'univers des enfants, on comprend le grand vide laissé par l'absence de lieux de distractions convenables pour les enfants.

Ceci se justifie d'autant plus que la fragilité de l'enfant indique qu'il est plus sage de ne pas l'exposer à certaines tentations. Lorsque nous parlons de lieux de distractions pour les enfants (car c'est surtout l'enfant qu'il faut préserver) nous entendons des structures spécifiques où l'enfant peut à la fois se distraire, s'instruire et se former à l'abri des diverses tentations de la rue. C'est le seul moyen de lutter efficacement contre les mauvaises fréquentations.

Comme on le voit donc, l'alternative de la rue crée des problèmes déplorables. C'est pourquoi, il est urgent de trouver un remède adéquat pour maintenir les jeunes, en particulier les enfants dans de bonnes conditions d'évolution.

6 - Le loisir sain : un problème crucial/

"Le mot "loisir" vient du latin "licere" qui veut dire il est permis, il est loisible. C'est donc un état dans lequel il est permis de faire ce qu'on veut. Autrement dit, c'est un espace de temps nécessaire pour faire quelque chose à son aise".

Cependant dans toute société organisée, le loisir n'est pas aussi vague qu'on pourrait le penser ; sinon il peut conduire à des travers. En ce sens on oppose à ce mode de loisir désordonné ce qu'il est convenu d'appeler le loisir sain.

Que l'on nous comprenne bien : il ne s'agit pas de régimenter le temps libre des jeunes. Il ne s'agit pas non plus de revenir sur les libertés individuelles et collectives.

Mais force est de reconnaître qu'il faut tout de même une orientation générale, très souple, assez large pour permettre l'expression multiple des désirs et des aspirations des jeunes.

Autrement dit il faut créer le cadre général propice à l'expression des loisirs.

Ce cadre général, pour ne pas être destructeur doit allier jeu à la culture et à l'éducation en vue d'un plein épanouissement moral, physique et intellectuel du jeune.

C'est cela que nous appelons le loisir sain.

Sur ce plan, l'agglomération Dakaraise, du point de vue de son aménagement et de sa gestion, mais surtout du point de vue de la gestion du temps libre et de l'espace / temps montre une grande lacune. Il existe certes des boites de dance, et des salles de cinéma, mais leur nombre est assez réduit et leur coût ne permet pas une fréquentation pour le grand nombre.

A titre d'exemple nous noterons que pour l'espace géographique des parcelles assainies, soit une population de 100 000 habitants dont une majorité de jeunes, il n'existe aucune salle de cinéma, aucune boite de dance. C'est là un manque grave.

Mais par delà les boites de dance et les salles de cinéma, il nous semble opportun de signaler d'autres manquements à l'expression du loisir sain : c'est l'absence de centres culturels et de bibliothèques publiques.

Dans l'aire géographique de la région de Dakar, il n'existe que sept centres culturels dont six étrangers.

S'agissant de bibliothèques publiques, elles sont quasi-inexistantes. Cependant le rôle de ces deux structures dans la formation d'une jeunesse saine est reconnu de tous.

Dans une conférence publique tenue à Dakar en février 1985, Madame Mary Woack, maître de conférence à l'université minnesota aux Etats Unis d'Amérique du Nord a qualifié la "bibliothèque publique d'université du peuple" en référence au rôle que celle-ci a joué dans le développement socio-économique de son pays et à travers le monde.

Voilà pourquoi il est nécessaire de définir une politique bibliothécaire nationale en vue d'offrir aux jeunes des cadres plus adéquats de loisir sain parceque formateur et éducatif.

Conclusion .

La gestion et l'aménagement de l'espace Dakarais constituent une véritable préoccupation pour la jeunesse.

Des problèmes énormes liés à une urbanisation anarchique et déséquilibrée se posent aujourd'hui avec acuité.

Mais ces problèmes et ces difficultés ne sont pas inliénables. Ils ne sont pas irréversibles.

Il existe des moyens pour faire face, si et seulement si nous identifions l'ampleur des dégâts et la nécessité de leur appliquer des solutions adéquates et durables

Chapitre IV - Des alternatives possibles -

Ce chapitre résume un ensemble de propositions considérés comme pouvant permettre de pallier en partie à certaines implications sociales de la gestion et de l'aménagement de l'espace dakarais.

Comme on peut le voir, elles ne concernent que les jeunes et en particulier les enfants. Deux raisons à cette limitation. D'abord les problèmes qui se posent du fait d'une urbanisation problématique sont nombreux. Il serait erroné de prétendre les solutionner tous dans le cadre de cette monographie. Ils appellent des actions vigoureuses des pouvoirs publics dans le cadre d'une politique de développement urbain plus harmonieuse, plus cohérente et qui se soucie plus des préoccupations et des aspirations du plus grand nombre, des larges masses urbaines.

Il y a ensuite que du fait de l'orientation de ce travail, la jeunesse constitue notre préoccupation. Elle est au centre de notre problématique. Solutionner le problème des "enfants de la rue", c'est pour une large part s'engager dans la voie d'une préservation de l'élément le plus faible, le plus exposé et qui pourtant constitue la pièce maîtresse dans tout processus de développement soucieux de son avenir mais non englué dans la quotidienneté. C'est pourquoi l'essentiel des propositions tournent autour des problèmes des aires de jeux et de la nouvelle structure d'encadrement des jeunes à promouvoir à savoir les "Pencum Ndawyi".

Déjà de manière spontanée, les larges masses de populations ont réagi. Elles montrent leurs désirs et leurs aspirations en matière de logements. Elle se sont engagées dans un vaste processus de réinterprétations sociologiques.

I) L'initiative créatrice des populations : les réinterprétations sociologiques

Commençons donc par cette citation de Mercier in "cahiers d'études Africaines" : "La ville est un milieu de possibles constructions sociales neuves ou de systématiques réinterprétations d'organisations anciennes (...). La ville est le résultat de l'émergence de rapports sociaux spécifiques." (13)

Cette phrase résume à bien des égards le processus en cours à Dakar, un large processus de reinterprétations sociologiques allant dans le sens de la restructuration des logements d'habitat planifié et de la création sous des formes nouvelles de structures pouvant prendre en charge la solidarité et l'entraide sociale.

Essayons de passer brièvement en revue ces deux aspects de la question qui montrent les capacités d'adaptation et de réadaptation des masses.

1 - Restructuration des logements -

Dans le chapitre consacré aux problèmes sociologiques que soulève l'urbanisation de Dakar, nous avons mis l'accent sur l'étroitesse des maisons, l'insuffisance des chambres, l'absence de la boutique du maître et l'emplacement peu commode aux vues de nos traditions, des toilettes et de la cuisine dans certaines maisons d'habitat planifié.

La réaction populaire a été sans appel. Il y a eu une modification de fond en comble des logements au point que dans certains cas, les structures initiales, l'architecture initiale ont complètement disparus.

C'est ainsi que dans les cités d'habitat planifié on note :

- Une modification allant souvent dans le sens du transfère de la cuisine à l'extérieur du bâtiment central ; tandis que les toilettes sont ramené~~s~~ dans un lieu plus éloigné de l'oeil du visiteur.

De manière générale, le nouvel emplacement des toilettes répond mieux à la philosophie du "SUTURLU" c'est à dire préserver la dignité humaine.

Ainsi l'ancienne cuisine est transformée en chambre supplémentaire ; alors que les anciennes toilettes subissent le même sort ou tout simplement deviennent un magasin.

Le garage a également subi des transformations.

C'est ainsi que dans les Sicap où cette structure a été généralisée, l'essentiel des garages servent aujourd'hui de salle de couture, d'ateliers divers ou de boutiques de maure, s'ils ne sont pas transformés en chambres supplémentaires. Ceci s'explique par le fait que ces garages ne sont d'aucune utilité pour les habitants qui sont des usagers des bus de la Sotrac, d'autant plus que leurs moyens ne les laissent pas entrevoir la possibilité d'acquérir un véhicule.

La boutique du Maure est préférée aux magasins de grande surface. D'abord parcequ'elle est à la mesure des petites bourses et partant des petits achats mais aussi parceque le maure du coin fait des prêts, donne des produits à crédit jusqu'à la fin du mois, une pratique courante chez beaucoup de chefs de famille préoccupés par les dures retombées de la crise qui ont totalement réduit son pouvoir d'achat. Ces pratiques généralisées ont complètement transformé la physionomie des cités.

Elles appellent de la part des promoteurs d'habitat planifié une profonde réflexion pour mieux coller aux besoins et aux aspirations des futurs acquéreurs.

2 - Création de nouvelles structures de solidarité -

Des phénomènes nouveaux et très diversifiés de solidarité sociale, ont pris naissance à Dakar et se développent de manière assez rapide. Il serait intéressant de s'y consacrer pour les analyser plus à fond et voir les possibilités d'action qu'ils offrent. Cependant dans le cadre de ce travail nous essayerons d'en faire un rapide survol.

- Les "M'Botay" de femmes : sont nombreux et multiformes. En général ils fonctionnent sur la base de cotisations mensuelles ou à l'occasion de cérémonies. Leur objectif est d'apporter un soutien à un membre necessitant à l'occasion de baptêmes, de mariages, ou décès.

- Les regroupements de ressortissants : à Dakar comme dans toute la banlieue on retrouve une floraison d'associations de ressortissants de villages ou de ville de l'intérieur exemple : "association des ressortissants du fouladou", "association des jeunes originaires de Kas - Kas" etc...

Leur objectif est de constituer à l'intérieur de Dakar, une chaîne de solidarité à l'occasion de cérémonies mais également d'entreprendre autant que possible des actions en direction du village d'origine.

C'est ainsi que sur la base de cotisation, on essaie d'équiper la maternité du village, de rechercher des fonds pour construire l'école du village etc...

Ces regroupements essaient même de projeter sur le terrain la cohabitation villageoise. C'est ainsi que dans la banlieue de Dakar, aux parcelles assainies, à Pikine ou à Guédiawaye on retrouve tout à fait des îlots habités par des ressortissants d'un même village ou d'une même zone linguistique.

Cette forme de solidarité devrait être mieux identifiée et même soutenue.

- Les associations de "résidents" : L'une des formes les plus nouvelles et les plus dynamiques des structures de solidarité liées à l'aménagement de Dakar est sans conteste les associations de résidents. On les retrouve surtout dans les cités à habitat planifié. C'est ainsi par exemple qu'on a " L'association des résidents de Liberté V ", " L'association des résidents de M.L.M Grand Médine " etc... Ces associations sont surtout des groupes de défense des intérêts des résidents face à la Sicap ou à l'O.E.L.M. C'est pourquoi elles se limitent à des revendications diverses ; revendications allant surtout dans le sens d'un blocage du taux des loyers, du respect par la Sicap du principe de nettoyage des cités etc... Cependant il est nécessaire aujourd'hui d'engager ces associations dans la perspective d'une plus grande responsabilisation en en faisant des structures d'autogestion des cités pour lutter contre la saleté, pour l'entretien des logements et la construction des infrastructures collectives.

Les associations sportives et culturelles (A.S.C.) : ce sont des structures de jeunes à l'échelon du quartier. Pour l'essentiel elles sont limitées dans la pratique sportive particulièrement du football navétane.

C'est pendant cette période, des vacances qu'elles étalent toute leur force, leur capacité de mobilisation des jeunes et leur capacité d'initiative, d'où leur force d'autonomie et d'indépendance. Cependant ces associations laissées à elles seules, vivent le temps d'un match, d'une élimination pour attendre l'année prochaine. Or, il ne fait pas de doute que ce sont de véritables structures de base dont les capacités sont loin d'être mises à l'épreuve. C'est pourquoi il est nécessaire d'engager ^{plus} que par le passé une réflexion autour de ces structures pour voir les voies et moyens d'en faire des structures permanentes de l'éducation, de la formation et de la lutte contre le sous - développement dans le respect des règles de la liberté d'association reconnue par la constitution. Comme on le voit donc, les populations à divers niveaux et de manière spontanée ont réagi face à l'urbanisation de Dakar et les problèmes qu'elle soulève, confirmant ainsi l'affirmation selon laquelle les masses savent ce qu'elles veulent et trouvent toujours les moyens de faire face aux problèmes et aux difficultés. Il reste qu'il faut les encadrer et les soutenir pour plus d'efficacité et de performances. Il est également possible pour les pouvoirs publics d'engager résolument des actions utiles pour faire face aux problèmes de l'urbanisation.

Dans ce sens et en relation avec les problèmes de la jeunesse urbaine de Dakar, certaines mesures à court terme ou même dans l'immédiat et d'autres dans le moyen et/ou le long terme peuvent être envisagées.

II - Des actions urgentes en faveur de la jeunesse -

Les implications sociales au sein de la jeunesse de la gestion et de l'aménagement de l'espace dakarais sont donc multiples et variées. La jeunesse urbaine dakaraise est frappée de plein fouet par les problèmes du chômage grandissant, de la crise du logement, du transport mais aussi et surtout elle subit une crise morale ou crise des valeurs d'une ampleur sous précédent.

Le phénomène des enfants de la rue se développe tandis que le loisir sain demeure au sein de l'agglomération dakaroise un problème crucial à solutionner. Certes ces problèmes ne sont pas spécifiques à l'espace dakarois, ils sont les maux communs de l'urbanisation dans le tiers-monde, en Afrique, en Asie et particulièrement en Amérique Latine ; cependant ils constituent un obstacle réel à l'épanouissement de la jeunesse.

C'est pourquoi il faut chercher des solutions originales propres à chaque pays. Au risque de nous répéter, il faut signaler que tous ces problèmes ne peuvent pas trouver leurs solutions dans le cadre de cette monographie. Il s'agit tout simplement d'une contribution allant dans ce sens.

Ces problèmes demandent des actions multiformes et multidimensionnelles que les pouvoirs publics ont la charge d'entreprendre. Cependant nous essayons de dégager deux axes de réflexion allant dans le sens d'actions immédiats à portée de main et d'actions à moyen et/ ou long terme dans le cadre d'un plan général de lutte contre ces fléaux.

1 - Des mesures à court terme.

Dans l'immédiat il est possible de prendre quelques mesures ponctuelles. Il s'agit pour l'essentiel de mesures administratives réalisables par le Ministère de la jeunesse et des Sports et les cadres travaillant sur le terrain.

1-1 - Consultation obligatoire du Ministère de la jeunesse et des sports sur tous les problèmes d'aménagement.

En matière d'urbanisation, il existe des structures de concertation entre les différents partenaires sociaux intéressés par le problème de l'aménagement urbain. Nous en citerons les deux plus importantes.

- Il y a tout d'abord le "conseil national de l'urbanisme". Cette structure présidée par le Ministre de l'urbanisme regroupe des partenaires sociaux intéressés par l'aménagement urbain. Elle se réunit épisodiquement sur convocation du ministre de l'urbanisme

et examine certains problèmes d'urbanisation notamment les plans directeurs d'urbanisation.

Ces réunions sont très irrégulières et parfois le "conseil national de l'urbanisme" reste un an sans se réunir.

Le Ministère de la jeunesse et des sports n'appartient pas à cette structure quand bien même il est intéressé au plus haut point par les problèmes d'aménagement de l'espace. C'est là une lacune grave qu'il convient de combler rapidement.

- Ensuite il y a le "comité régional de l'urbanisme" présidé par le gouverneur de la région.

Ce comité se réunit en comité régional de développement (C.R.D.) et examine les problèmes d'urbanisation.

A côté de ses structures, il y a maintenant un mécanisme de consultation obligatoire de certains organismes.

C'est ainsi qu'avant l'adoption et la signature par le Ministre de l'urbanisme de tout projet d'aménagement, des organismes comme la Senekec, la Cones, le Ministère de l'hydraulique etc... sont obligatoirement consultés. Ils donnent leurs avis qui sont pris en charge dans le document final.

Encore une fois le Ministère de la jeunesse n'appartient pas à cette dernière catégorie. Voilà pourquoi nous estimons, du fait de l'importance de l'urbanisme au regard des problèmes de la jeunesse que le Ministère de la jeunesse et des sports soit associé à deux niveaux :

1°) Que le Ministère de la jeunesse et des sports soit inclus parmi les organismes dont la consultation et l'avis sont rendus obligatoires avant tout projet d'aménagement.

Ceci permettra au Ministère de la jeunesse et des sports de veiller à la prise en charge des préoccupations des jeunes en matière d'espaces de jeux, de terrains de sports etc... dans les plans d'aménagement plus encore qu'il n'est fait aujourd'hui.

Le Ministère de la jeunesse devra, dans cette perspective avoir un plan cohérent et un programme central en matières d'infrastructures destinées à la jeunesse.

Certes on peut répliquer en disant que cette prérogative de consultation obligatoire n'est pas nécessaire dans la mesure où des Ministères ne bénéficiant pas de ce pouvoir tels que la santé ou l'éducation nationale parviennent à faire prendre en charge leurs demandes.

A cela nous répliquons en disant que les problèmes de la jeunesse doivent devenir une préoccupation centrale à l'heure actuelle et qu'il s'agit de pouvoirs et de poids à donner au Ministère de la jeunesse dans la mesure où jusqu'à présent ces problèmes n'ont pas reçu l'importance requise.

2°) Intégrer systématiquement et formellement le Ministère de la jeunesse et des sports dans "le conseil national de l'urbanisme". Ceci permettra au Ministère de la jeunesse et des sports d'exercer un meilleur suivi des dossiers de la jeunesse en matière d'urbanisme.

1-2- Pour une politique de conservation et d'entretien d'espaces de jeux.

Un phénomène nouveau, qui est toujours douloureusement ressenti par la jeunesse est la récupération pour l'habitation d'anciens espaces de jeux. Cela est extrêmement grave dans la mesure où les espaces de jeux déjà insuffisants au lieu d'augmenter, diminuent au contraire.

C'est ainsi que plusieurs espaces qui servaient de terrains de football, de terrain de lutte traditionnelle, de lieu d'organisation du sabar ou du tanebeer ont disparu de l'air géographique dakarois. Qu'est-ce qui explique ce phénomène ? Il semblerait que souvent ce sont des terrains privés qui ont fait l'objet de vente.

Toujours est-il que la disparition d'un espace de jeux constitue une perte inestimable pour les jeunes surtout quand l'espace commence à devenir un sérieux problème à Dakar.

A titre d'exemples on peut citer : le terrain où l'école privée "Kadiyye Cali" à Usine a réalisé son extension et qui a fait l'objet d'une vive tension entre les acquéreurs et la jeunesse angoissée par la perte de son unique terrain de sports.

Il aura fallu pour régler le problème que des agents de sécurité soient mobilisés 24 heures/24 pour protéger la construction ; L'ancien terrain dit "parc des princes" unique terrain de sports entre Médina, Keury Kao et Colobane, qui a joué un rôle noeudal dans le développement du football et a permis l'éclosion de grandes vedettes a été transformé en école scientifique ; ces exemples foisonnent dans l'agglomération dakaroise.

C'est à cette restriction des espaces de jeux qu'il convient de mettre un terme en engageant une politique nouvelle dans ce secteur. Pour cela le Ministère de la Jeunesse et des Sports se doit d'élaborer une stratégie claire, cohérente et audacieuse. Trois directions peuvent être retenues :

1° - Détecter des espaces de jeux : c'est un travail qui peut être confié aux cadres de jeunesse et sports évoluant sur le terrain (services départementaux et régionaux) en relation avec les associations et mouvements de jeunesse. Il s'agit de prendre le devant de l'urbanisation. Autrement dit il s'agit plus d'attendre qu'un espace de jeux soit récupéré, que les jeunes désespérés se ruent sur le Ministère pour entreprendre une action quelconque.

Il est déjà trop tard. Il faut entreprendre dès maintenant les actions. Pour ce faire les agents auront pour tâches de répertorier tous les espaces de jeux à l'échelle de la région, de chercher en relation avec le cadastre, leur statut juridique et d'entreprendre l'action de conservation.

2° - Conserver les espaces de jeux : une fois le statut juridique du terrain connu, deux actions sont possibles :

- S'il s'agit d'un terrain du domaine public, non réservé, il faut entreprendre auprès de l'urbanisme une action d'attribution ; c'est à dire faire attribuer le terrain à la jeunesse et aux sports dans le cadre d'un plan général d'équipement.

- S'il s'agit d'un terrain privé, envisager les possibilités de racheter en comptant sur les moyens publics et privés en relation avec les associations et mouvements de jeunesse de la localité.

3° - Entretien des espaces de jeux : les espaces de jeux attribués à la jeunesse doivent être aménagés rapidement. Cela ne demande pas souvent beaucoup de moyens . Et les associations et mouvements de jeunes peuvent beaucoup apporter dans ce cadre. Cette triple démarche à l'échelle de région doit être ininterrompue. Dans des zones comme les parcelles assainies ou à Bargny où les espaces de jeux sont inexistantes, il faut également envisager de détecter des terrains inoccupés et d'engager fermement la procédure de les attribuer aux jeunes. C'est cela que nous appelons la politique audacieuse de conservation et d'entretien des espaces de jeux.

2 - Des mesures à moyen et/ ou long termes -

Des mesures peuvent également être envisagées dans le moyen et/ou le long terme. Il s'agit de mesures plus audacieuses allant dans le sens de l'édification de structures nouvelles d'encadrement de la jeunesse.

Il s'agit également de réfléchir sérieusement sur le cas des quartiers où il n'existe aucun espace libre; où tout a été bâti.

La nuance sur le délai de réalisation à moyen et long termes ou à moyen terme ou encore à long terme vient du fait qu'il faudra rechercher les financements ce qui constitue une chose difficile en cette période de recession économique.

C'est pourquoi la question du délai n'est pas formelle.

2-1- Restructurer, multiplier, et rapprocher les centres d'encadrement des jeunes.

au Sénégal, l'action d'encadrement de la jeunesse, en principe dévolue au Ministère de la Jeunesse et des Sports, relève de plusieurs services. C'est ainsi que les Ministères de la Culture, de l'action sociale participent d'une certaine manière à cette tâche par l'entremise des projets socio-économiques ou des centres culturels ; cependant le Ministère de la Jeunesse et des Sports demeure la structure centrale dans la conception et la réalisation des structures d'encadrement des jeunes.

Pour la réalisation de sa mission, le Ministère de la jeunesse et des sports s'appuie sur un certain nombre de centres dont le rôle explicite est l'encadrement des jeunes. Quels sont ces centres ?

1°) les services régionaux de la jeunesse et des sports : structures décentralisées du Ministère, ils ont pour rôle : l'impulsion, la coordination et la direction de l'ensemble des structures et des activités de la jeunesse au niveau régional, dans le cadre de la politique générale définie par les pouvoirs publics et codifiée par les textes réglementaires.

Les services régionaux de la jeunesse et des sports souffrent de beaucoup de problèmes dont les plus saillants : personnel réduit et limité ; insuffisance notoire de moyens logistiques (moyens de déplacement, moyens meubles adéquats ; moyens pédagogiques etc...). Cette situation de quasi dénuement des services régionaux de la jeunesse et des sports, déplorable à plus d'un titre au regard des conditions de travail faites à d'autres services de même statut, est un facteur très limitatif dans la réalisation des objectifs qui leur sont assignés.

2°) Les centres départementaux d'éducation populaire et sportive (C.D.E.P.S.) : créés par décret n° 74-856 du 16 Août 1974, les C.D.E.P.S. dont le champ d'activité couvre le département, ont une mission en trois volets : "-L'organisation à l'intension des jeunes et des adultes d'activités sportives, socio-éducatives et socio-économiques ; - La vulgarisation et le développement du sport de masse, de loisirs et de compétition dans la pluridisciplinarité et la cogestion avec les associations et les organismes sportifs de la localité ; -La formation des cadres bénévoles des Mouvements et associations de jeunesse, d'éducation populaire et sportive "(14)

o

(14) Décret n° 74-856 du 16 Août 1974, portant création et organisation des centres départementaux d'éducation populaire et sportive : article 2 modifié.

Cette mission clairement définie, fait du CDEPC, une structure centrale dans l'encadrement de la jeunesse au niveau du département. Pour ce faire trois structures sont créées : le conseil de gestion, le conseil d'animation et la coopérative.

Aujourd'hui, après quelques années d'expérimentation, le bilan ne nous semble pas très positif dans la mesure où la plupart des CDEPC sont tombés dans la léthargie et la marginalisation. Cette situation est due, entre autres à :

- L'insuffisance des cadres pouvant prendre en charge l'encadrement des mouvements et associations de jeunes.

Souvent le personnel est réduit à trois unités dont un directeur, s'il n'est tout simplement réduit au directeur (comme c'est le cas à Tambacounda en Août 1985).

- L'insuffisance voire le manque de moyens logistiques : aussi bien les moyens pédagogiques que les moyens de déplacements adéquats sont cruellement défaut pour la couverture de tout un département.

- L'attentisme des cadres du C.D.D.P.S. : en l'absence de moyens de déplacements, les cadres du CDEPC sont réduits à une situation d'attentisme par rapport aux jeunes ; c'est à dire qu'ils attendent que les jeunes viennent les trouver, alors que l'inverse serait souhaité.

- Le caractère peu captatif et par conséquent peu fréquenté de la plupart des C.D.D.P.S. : Du point de vue de leur conception comme du choix de leurs lieux d'implantation, les CDEPC nous donnent matière à réfléchir. Nous reviendrons sur la conception un peu plus loin, mais attardons-nous un peu sur le lieu d'implantation. Le lieu d'implantation est une question fondamentale. Il est calculé en fonction de la population visée, du degré de concentration de la population cible, des habitudes, des distances générales de la population visée et des objectifs poursuivis. C'est en prenant en compte l'ensemble de ces paramètres que le lieu d'implantation est choisi et à partir de ce moment il y a de fortes chances que les objectifs puissent être atteints.

Les lieux d'implantation des C.D.B.P.C. donnent l'impression d'avoir été choisis au petit bonheur la chance, c'est à dire selon l'espace disponible ou selon les estimations des agents de l'urbanisme et de l'habitat. Sinon comment expliquer le lieu d'implantation du C.D.B.P.C. de Rufisque, de Guédiawaye, de Tambacounda.

D'autre part, au plan de la conception, l'on a pensé que le gigantisme de l'ouvrage à lui seul pouvait lui donner sa dimension départementale, c'est une erreur fatale. Pour l'essentiel, le C.D.B.P.C. n'existe que pour les jeunes du lieu d'implantation ; les autres sont exclus du fait de l'éloignement : exemples : CDEPC de Rufisque qui n'existe que pour les jeunes de Thioko, Diokoul, Médine Les jeunes de Médina, Thiawène, Gouye Mouride ignorent même son existence à plus forte raison sa mission ; le CDEPC de Dakar-Plateau n'existe que pour les jeunes de la Gueule tapée...

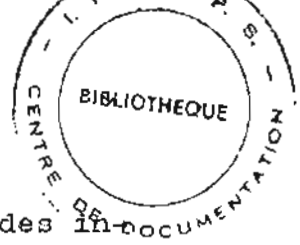
3°) Les Foyers des jeunes et de la culture (F.J.C) : cette structure d'éducation sportive et populaire a pour champ d'activité la circonscription urbaine ou rurale.

Le foyer des jeunes et de la culture qui occupe le bas de l'échelle parmi les structures d'encadrement de la jeunesse a pour mission entre autres : la formation et l'information des jeunes en vue de participer à l'émergence d'agents du développement aptes à relever les défis de toutes sortes. Il doit aussi prendre en charge l'organisation des loisirs sains, des sports et la vulgarisation de la culture populaire.

Le foyer des jeunes et de la culture du fait de sa situation géographique devrait jouer un rôle d'avant-garde dans l'encadrement des jeunes ; cependant ceci reste un projet à réaliser.

Que dire de cet ensemble de structures ?

Ces structures connaissent des difficultés du fait de la complexité de l'ambiguïté et de la taille démesurément grande de leur mission d'une part, et d'autre part de la grandeur de leur champ d'activité qu'elles ne parviennent pas à couvrir du fait du manque de moyens autant pour leur réalisation que leur fonctionnement.



La conséquence d'une telle démarche c'est qu'on a de grandes infrastructures qui flottent sur du vide car à la base il n'ya rien. Pour notre part, nous estimons que les CDEPS devaient constituer un aboutissement d'un processus d'encadrement des jeunes qui partent de la base c'est à dire du quartier.

Cette démarche aurait pour avantage majeur de serrer plus près aux jeunes, aux associations de jeunes, aux aspirations et préoccupations des jeunes. Voilà pourquoi, sans renier ni les CDEPS, ni les foyers de jeunes, ces structures dont les limites et les faiblesses découlent en partie des conditions historiques d'implantation, nous estimons que l'essentiel des efforts des pouvoirs publics et des forces vives du pays doivent aller dans le sens de la réalisation des "Pencum Ndawyi".

En ce sens "les pencum Ndawyi" constituent une nouvelle perspective et une nouvelle option dans l'encadrement des jeunes. Ils constituent également un espoir quant à une saine occupation des jeunes et la réalisation de loisirs sains, formateurs et éducatifs.

2-1-1- "Pencum Ndawyi" : une nouvelle structure au service de la jeunesse.

Pour répondre à la nécessité d'un encadrement rapproché et de qualité de la jeunesse à l'échelon le plus bas à savoir le quartier, il importe de réaliser le "Pencum Ndawyi".

C'est un centre de petite dimension, réalisable à faibles coups financiers. Le "Pencum Ndawyi" se situe au niveau du quartier tel que défini dans "l'Esquisse du Plan directeur d'urbanisme 2001 de Dakar " c'est à dire pour une population évaluée entre 10 000 et 12 000 habitants.

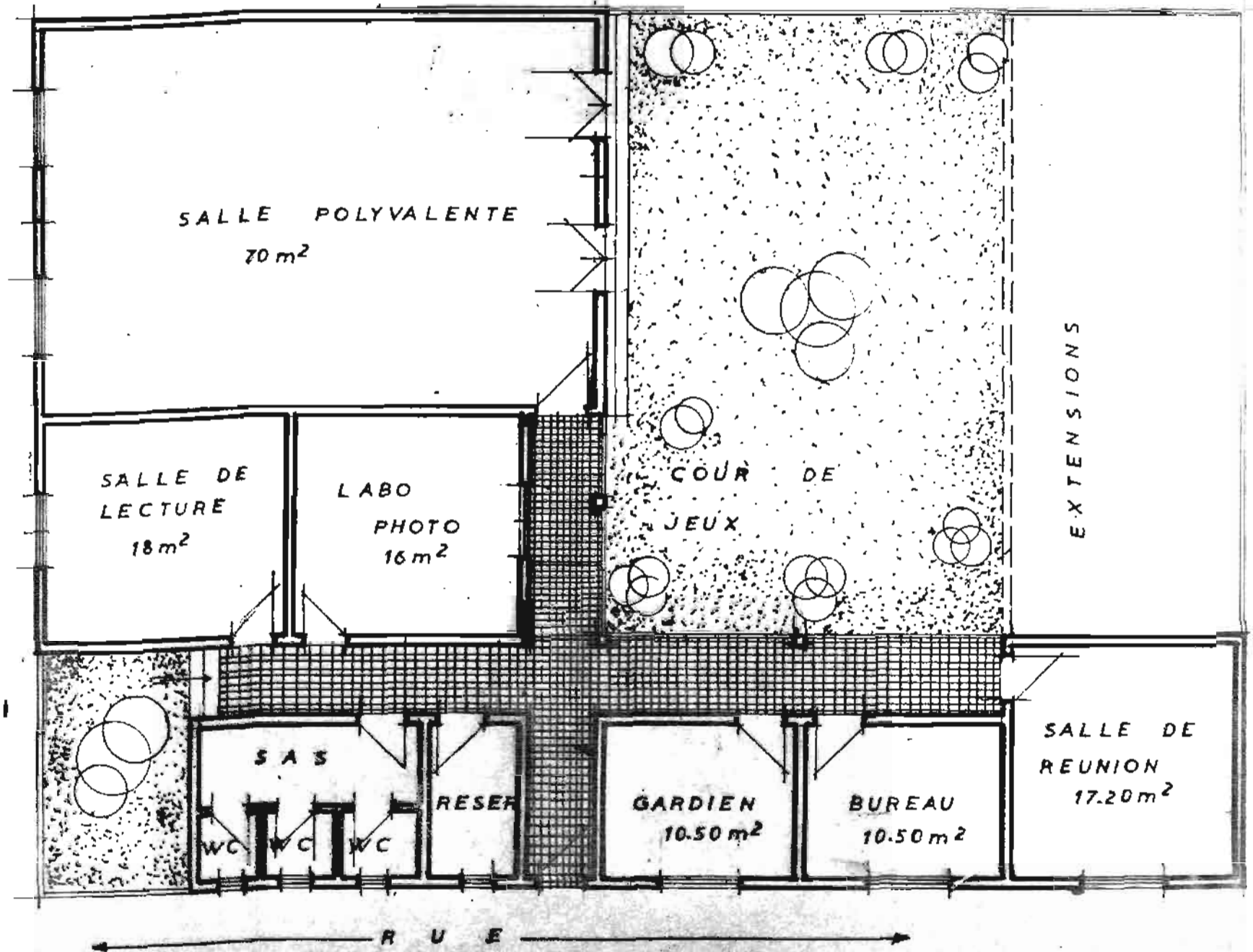
La réalisation nécessitera un terrain d'une superficie de 300 mètres carrés.

Le "Pencum Ndawyi" est surtout destiné aux enfants en ce sens qu'il permet d'offrir à ces derniers, une alternative saine à la rue.

En effet c'est un lieu commun que de dire qu'il ya une liaison étroite entre gestion de l'espace et gestion du temps ;

PENCUM NDAWYI

Ech. 1/100



en ce sens que la gestion de l'espace/temps est pour une bonne part fonction de l'urbanisation. Or, c'est parceque l'urbanisation n'offre pas des structures adéquates et adaptées pour la gestion de leur temps libre que les jeunes, particulièrement les enfants se retrouvent dans la rue avec ^{son} corollaire de maux et de destruction.

C'est ce vide que le "Pencum Ndawyi" prétend combler en offrant aux enfants des structures de loisirs adaptées aux exigences du moment. En ce sens le "Pencum Ndawyi" tant dans sa structuration son fonctionnement que son financement et sa réalisation se présente en rupture de fait avec les structures qui l'ont précédé sur le terrain.

2-1-2 : "Pencum Ndawyi" : structuration et fonctionnement.

La structuration et le fonctionnement du "pencum Ndawyi" doivent répondre à deux objectifs majeurs : simplicité et adéquation avec les besoins et la situation de l'écrasante majorité des jeunes.

Voilà pourquoi le mode de structuration et de fonctionnement suivant est retenu :

- Au plan de la structuration, le "Pencum Ndawyi" sera un petit bâtiment réalisé en partie grâce aux matériaux locaux pour minimiser les coups.

Il comprendra deux salles : une grande salle de jeux et de spectacles, une bibliothèque publique ; un collectif de toilettes et le bureau du gestionnaire.

- Au plan du fonctionnement : le "Pencum Ndawyi" structure placée sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports devra bénéficier du soutien des Ministères de la culture et de l'éducation Nationale tant au plan matériel qu'au plan de la dotation en personnel. A titre d'exemple la gestion de la bibliothèque nécessitera un agent de la culture formé à cet effet etc... C'est pourquoi un comité de gestion comprenant entre autres les représentants des associations de jeunes devra être mis sur pied avec la participation des représentants des Ministères impliqués.

Il serait intéressant dès lors, compte tenu de la situation matérielle des jeunes que les "Pencum Ndawyi" trouvent les moyens qui leur permettent de fonctionner correctement jusqu'à 22 heures au moins et d'ouvrir ses portes le Dimanche et les jours fériés. C'est là un souci de ne laisser aucune place au vide et à la rue.

- La réalisation des "Pencum Ndawyi" quant à elle se fera de manière originale. Il y a une pratique très connue de l'administration qui consiste toujours dès qu'il s'agit de construction, à lancer un appel d'offres aux sociétés de la place.

Ici, la démarche devra être différente.

Il s'agira de compter sur la mobilisation des mouvements et associations de jeunes pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la réalisation du "Pencum Ndawyi". Pour paraphraser un peu ce qui se fait en France, la réalisation des "Pencum Ndawyi" devra se faire sous le modèle des "T.U.P." (Travaux d'Utilité Publique). C'est donc dire que l'investissement humain, librement consenti par les jeunes du quartier devra permettre la construction du "Pencum Ndawyi". Cette démarche n'est pas très étendue au Sénégal et elle laisse sceptique bien des gens; mais nous pensons que c'est réalisable si la jeunesse est bien sensibilisée et bien informée, si elle est convaincue qu'elle travaille pour son propre compte exclusif, qu'elle n'est ni manipulée, ni enrégimentée et que son travail ne sera pas récupéré à des fins politiciennes.

L'on a coutume de dire que l'état ne peut pas tout faire, cela est vrai. Maintenant il s'agit d'avancer d'un cran dans les méthodes et les procédés visant à traduire dans les faits cette affirmation.

2 - 1 - 3 - "Pencum Ndawyi" : Financement -

La question du financement est sans conteste, le problème le plus important dont la solution conditionne la viabilité du projet.

Pour le financement, on aura recours aux deux sources traditionnelles que sont le financement public et le financement privé.

Cette question ne devrait pas poser beaucoup de problèmes en ce sens qu'un "Pencum Ndawyi" ne demande pas beaucoup de moyens. En recourant à la participation physique des jeunes, on peut réaliser un "Pencum Ndawyi", deux salles, un bureau et un collectif de toilettes sur une superficie de 300 m² avec cinq (5) Millions de Francs C.F.A. (5.000.000 Frs).

- Le financement public provenant des pouvoirs publics sera la source principale de financement. A ce propos, une étude de la commission économique et sociale des Nations Unies révèle :
" Dans la plupart des pays en voie de développement, les administrations (centrales, régionales et locales) constituent la source la plus importante de financement de l'habitation et des programmes connexes établis pour les groupes à faible revenu et les classes moyennes " (15)

Il s'agira donc pour l'état d'insérer la réalisation des "Pencum Ndawyi" dans le programme decennal en faveur de la jeunesse. Pour leur part les Municipalités qui tirent des ressources du sport, devront également faire un effort pour participer au programme des "Pencum Ndawyi".

- Sur un autre plan, il faudra s'adresser aux sources de financement privé telles que l'UNESCO, l'UNICEF et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Ce Fonds crée par la résolution 2186 de la 26eme session de l'assemblée générale des Nations Unies accorde des dons et prêts, en particulier des prêts sans intérêt ou à faible intérêt et à long terme.

Le même on peut solliciter les aides de l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) etc...

- Quant au budget de fonctionnement des "Pencum Ndawyi" il devra être très réduit. En ce sens la grand partie proviendra de la participation des usagers au fonctionnement, des frais de location de la salle de jeux et de spectacles etc...

En somme, il s'agit de trouver un ensemble de mesures susceptibles de dégager le Pencum Ndawyi de la charge exclusive des pouvoirs publics : (aide des municipalités et de l'état).
Sous cet éclairage un statut juridique conforme à cette orientation devra être élaboré pour les "Pencum Ndawyi".

(15) "Financement de l'habitation et des services collectifs dans les pays en voie de développement" Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. - New York 1968 - P 35

2-1-4 - "Pencum Ndawyi" - relations avec les C.D.B.P.C. et les
foyers des jeunes et de la culture (F.J.C.) -

Se situant au bas de l'échelle parmi les centres d'encadrement des jeunes, les "Pencum Ndawyi" complètent harmonieusement la pyramide de la jeunesse et des sports.

En effet, jusqu'à présent, à l'inverse de la pyramide sanitaire ou de la pyramide scolaire, qui ont toutes deux des répondants au niveau le plus bas à savoir le quartier ou le village, celle dite de la jeunesse et des sports se limitait à la circonscription urbaine ou rurale avec les foyers des jeunes et de la culture.

Aujourd'hui on peut dire qu'il y'aura quatre structures : le service régional de la jeunesse et des sports (niveau régional), le C.D.B.P.C (niveau département), le foyer des jeunes et de la culture (F.J.C.) (niveau arrondissement et communauté rurale), le Pencum Ndawyi (au niveau du quartier).

Les relations entre les C.D.B.P.C et les foyers des jeunes et de la culture avec le Pencum Ndawyi doivent être des relations de tutelle. Mais reconnaître le caractère tutellaire de ces relations ne devrait pas être tout simplement une question théorique de pure logique et faire croire à la solution de tous les problèmes, au contraire, cela devrait inciter à une réflexion profonde pour dégager une politique cohérente de répartition des tâches et des missions respectives mais également une juste complémentarité entre ces différents niveaux d'intervention dans la réalisation des objectifs généraux du Ministère de la jeunesse et des sports.

Il faudrait tout entreprendre pour que toutes ces structures soient rentabilisées sans donner l'impression d'un pléthore de cadres d'accueil.

2-1-5 : " Pencum Ndawyi" - Généralisation -

Les "Pencum Ndawyi" sont conçus et adaptés à l'espace Dakarais. En suivant le schéma directeur d'un "Pencum Ndawyi" pour 10 000 à 12 000 habitants et en évitant le chevauchement entre un "Pencum Ndawyi" et un F.J.C. ou un C.D.B.P.C. , on devrait avoir dans l'espace Dakarais, suivant les zones de concentration, près d'une centaine de structures. Le choix de leur lieu d'implantation devrait faire l'objet d'études et de recherches sérieuses.

Le projet des "Pencum Ndawyi " testé à Dakar, peut être élargi à toutes les grandes villes du pays, notamment les capitales régionales dont l'extension et le développement à l'image des ville de Thiès, Kaolack etc... devrait déboucher sur des problèmes identiques ou semblables à ceux relevés dans l'espace Dakarais.

C'est pourquoi dorés et déjà, il est possible de retenir le principe de la généralisation des Pencum Ndawyi sur l'étendue du Pays.

Dans cette perspective, il est important d'envisager les modalités d'adaptation d'un Pencum Ndawyi pour chaque village important, d'en étudier les spécificités, les modes de fonctionnement de manière à en faire de véritables structures d'impulsion de la mobilisation des jeunes ruraux.

2 - 2 : Quelles solutions pour les quartiers sans espaces disponibles -

En principe la réalisation des Pencum Ndawyi ne devrait pas poser de problèmes de terrains dans les zones nouvellement aménagées. Il suffira tout simplement que le projet soit prévu et pris en compte par les services de l'urbanisme.

Mais le problème est autrement plus difficile s'agissant des quartiers anciens où l'espace libre n'existe plus.

C'est pourquoi nous estimons qu'il y a là un problème à surmonter. Il s'agit de savoir comment faire pour implanter le "Pencum Ndawyi" dans de tels quartiers - Faut - il louer des bâtiments ? Faut - il tenter de racheter des terrains ? Quelles solution.

Il est incontestable que c'est là une question qui demandera beaucoup d'imaginations. Pour notre part, compte tenu de l'importance du "Pencum Ndawyi" nous ne pensons pas qu'il faille en priver certains quartiers de Dakar. Il s'agit de trouver les moyens de sa généralisation.

- Conclusion -

C'est un lieu commun d'affirmer que la jeunesse constitue l'avenir de la nation, par conséquent une couche sociale à encadrer, à protéger en vue de la préparer moralement et matériellement à assumer les charges de direction et de moteur de la lutte pour le développement. Mais reconnaître le caractère principal de cette affirmation ne doit pas consister uniquement en une question théorique de pure théorie sujette à tous les développements extravagants ; plutôt cela devrait conduire à une série de mesures pratiques qui se traduisent concrètement sur le terrain par la réalisation des conditions objectives et subjectives aptes à permettre à la jeunesse de jouer son rôle.

Parmi ces mesures, celles relatives à l'urbanisation doivent tenir un rôle fondamental. Elles sont ici au centre de notre préoccupation.

En Afrique comme partout ailleurs dans les états du tiers - monde, la jeunesse constitue l'écrasante majorité de la population. Au Sénégal, les statistiques, malgré leur caractère sommaire donnent des indications intéressantes sur l'importance numérique grandissante des jeunes. Ainsi sur une population évaluée à six million d'habitants, les jeunes représentent plus de la moitié, précisément cinquante trois pour cent (53 %).

Les jeunes âgés de 15 à 21 ans dominent dans ce lot.

C'est là un atout de taille qu'il faudra préserver fermement dans la perspective des enjeux multiples actuels et futurs.

Les estimations montrent qu'au taux de croissance démographique actuel estimé entre 2,8 et 2,9 %, le Sénégal comptera en l'an 2 000, c'est à dire dans moins de quinze années, dix million d'habitants (10.000.000 hts) et en l'an 2025, il y aura environ vingt million de personnes (20.000.000 hts).

Ce sera une population composée pour l'essentiel de jeunes qui, si les tendances actuelles se maintiennent viendra grossir l'agglomération Dakaraise et accroître, sensiblement, si l'on y prend garde, les immenses problèmes que rencontre cette cité.

Aujourd'hui, la capitale du Sénégal qui couvre 552 km², soit 0,28 % du territoire national concentre environ 1.500.000 habitants soit plus de 20 % de la population totale du pays.

Dakar qui compte environ un siècle d'existence a connu une urbanisation problématique à tout point de vue. Son développement a été fulgurant.

Cette urbanisation a été initiée par les colonisateurs qui dans ce domaine comme dans bien d'autres, ont eu des préoccupations qui n'étaient pas forcément celles des autochtones.

Voilà pourquoi seul le Plateau a pu réellement bénéficier de cette urbanisation. Le Plateau était conçu comme une zone résidentielle, économique, commerciale et administrative destinée aux Européens.

El s'opposait aux quartiers Africains de la Médina laissés pour compte. La gestion et l'aménagement de l'espace dakarais portent la marque de ces contrastes marqués entre le Plateau et les quartiers périphériques ; contrastes qui au lieu de s'aplanir, semblent s'approfondir chaque jour davantage et qui trouvent leur fondement dans l'inégale répartition des équipements collectifs et le type d'habitations que l'on trouve dans les zones respectives.

Le plateau et par extension la 1^{ère} C.U concentre l'essentiel des infrastructures sanitaires (hôpitaux), universitaires et d'enseignement supérieur, routières, hôtelières, les sept centres culturels de la région, les équipements sportifs et de loisirs.

Les types d'habitations que l'on trouve au plateau (immeubles, habitat planifié, villa), différent de celles que l'on trouve dans la périphérie (bâtiments sommaires, baraques etc...). De même il y a une nette différence entre les niveaux de confort : alors que dans les 2^{ème} et 3^{ème} C.U la grande majorité des ménages s'approvisionnent aux bornes fontaines, ce taux est insignifiant au Plateau. L'espace dakarais porte également la marque de l'exode massif de populations venues s'installer en quête d'une vie meilleure, d'un emploi plus rémunérateur ou tout simplement influencées par les " miracles de la ville ".

Cet exode outre le fait qu'il a considérablement augmenté la population de la région, a aggravé le développement de baronnements et de bidonvilles au sein de l'espace dakarais.

Enfin, l'espace dakarais porte la marque des déguerpissements de populations. Les déguerpissements constituent l'avancée de l'urbanisation sur les bidonvilles que l'on rejette à l'arrière du centre urbain où ils forment ce qu'on appelle un espace péri-urbain ou péri-urbain dégradé du fait de la précarité des conditions de vie, des habitations, des conditions d'hygiène, de santé, de salubrité etc... De plus l'espace dakarais dans sa gestion comme dans son aménagement recèle des faiblesses notoires sources de plusieurs maux. Parmi ces faiblesses, on peut citer entre autres l'étroitesse des maisons allant jusqu'à la suppression pure et simple de la cour ; le nombre très réduit des terrains et espaces de jeux destinés aux jeunes. En effet pour une grande agglomération comme Dakar le nombre des terrains de football ou de basket - ball se compte de mémoire. Cette question est encore plus préoccupante dans des zones comme les Parcelles Assainies, Guédiawaye, Bargny ; l'absence quasi totale d'infrastructures de loisirs destinées aux enfants et aux adolescents ; enfin il y a les développements préoccupants que prend la tendance à la récupération des fins, d'habitations ou de service, des terrains et espaces de jeux occupés par les jeunes. Les exemples sont légion : terrain de l'école Madibye C/LL, terrain de l'école Scientifique à Rufisque, le deuxième terrain de basket-ball de toute la commune de Rufisque, qu'on a détruit pour construire un centre de mareyage destiné aux pêcheurs etc... Cette tendance dont les causes sont diverses, fondées ou non, constitue un problème qu'il faut solutionner. En somme des problèmes réels parfois congénitaux à la gestion et à l'aménagement de l'espace dakarais ; d'où le caractère problématique de l'urbanisation de Dakar.

Dès lors, on comprend mieux les immenses difficultés auxquelles la population en général mais surtout la jeunesse doit faire face. La gestion et l'aménagement de l'espace dakarais soulèvent des implications sociales très diverses que les travailleurs sociaux et les pouvoirs publics se doivent de bien cerner en vue d'y apporter les solutions adéquates.

Parmi ces implications sociales, notons : Les problèmes d'hygiène, de santé et de salubrité, les problèmes de la crise du logement aggravée par la rareté de l'espace, les spéculations sur les loyers et les déguerpissements, les problèmes de transports rendus cruels par l'état de délabrement des routes (route de Grand-Dakar, route de Grand-Yoff, route de Boules des Douanes, route de Usine Ben Tally, routes secondaires à Rufisque, Tally Eou Bess, Tally Icotas, Tally Diallo Pithie et Thiaroye etc...), ce qui explique que dès fois la Sotrac dont les services sont déjà largement insuffisants et de mauvaise qualité se refuse à desservir certaines zones à cause de l'état des routes, les problèmes de l'emploi rémunérateur et le développement du chômage que compliquent chaque jour davantage l'exode rural et la crise économique, les problèmes de sécurité devant la montée du banditisme et l'insuffisance des forces de l'ordre, des commissariats de police, le développement à une échelle élevée de comportements déviants et marginaux en milieu de l'enfance d'où les proportions que prend la crise des valeurs ou crise morale au sein de notre jeunesse, les difficultés à l'exercice de toute autorité morale ou autre, sans compter les problèmes préoccupants des enfants de la rue ainsi que le problème du loisir sain.

Certes, certains de ces maux ne sont pas spécifiques à la jeunesse urbaine de Dakar. Ils frappent également les adultes, hommes et femmes ; mais leur ampleur sur les jeunes, la jeunesse scolaire, comme celle, ^{travaillouse} la jeunesse masculine comme celle féminine, mais, encore particulièrement les enfants de bas âge sans aucune protection, est tout simplement sans commune mesure avec ce que connaît n'importe quelle autre couche de la société.

C'est ce qui explique l'accent particulier mis sur la jeunesse. Ces problèmes si complexes et si préoccupants ont atteints une ampleur qu'ils pourraient sembler inaliénables. Pour notre part nous estimons qu'ils ne sont pas irréversibles. Ces difficultés peuvent être vaincues dans le cadre d'un projet cohérent de lutte récolee en vue de leur éradication.

C'est sous cet angle que mettant en avant l'action des pouvoirs publics, un certain nombre limité de propositions ont été faites allant dans le sens d'une plus grande association du Ministère de la jeunesse et des sports aux problèmes d'aménagement mais également à la mise en oeuvre d'une politique cohérente d'aménagement, de conservation et d'entretien d'espaces de jeux destinés aux jeunes.

Ces mesures dont l'application peut immédiatement voir le jour seront complétées par d'autres qui demandent une étude plus poussée. Parmi celle là, les "Pencum Ndawyi".

L'expression "Pencum Ndawyi" est un terme Wolof. Il signifie l'assemblée des jeunes. Il est, à lui seul, symptomatique du désir de réunir deux références : l'arbre à palabre traditionnel (le Penc) mais également les exigences modernes qu'exigent la formation et l'encadrement des jeunes liées à l'évolution du Monde et aux besoins des jeunes.

En ce sens le "Pencum Ndawyi" est une structure de progrès. Il est très simple, est facile à réaliser : une salle de jeux et de spectacles pour canaliser les enfants et les préserver de la rue ; une bibliothèque publique, "une université du peuple" selon l'expression de Madame Mary BLACK des Etats Unies d'Amérique du Nord et une administration légère tendant plus vers l'autogestion.

Son coût n'est pas très élevé et il devra se faire grâce surtout à l'intervention dynamique de la jeunesse.

La jeunesse peut réaliser les Pencum Ndawyi, si elle est bien informée, mobilisée et décidée, car elle brille de capacités et de sens du sacrifice.

De cette opération naît toute une philosophie et toute une doctrine nouvelle de l'engagement réel de la jeunesse dans le processus de développement économique et social.

C'est là également une démarche pédagogique *digne d'intérêt*.

Les "Pencum Ndawyi" complètent ce que l'on pourrait désormais appeler la pyramide de la jeunesse et des sports.

Ils vont se situer au bas de l'échelle, au niveau du quartier, comblant ainsi un vide dans l'encadrement de la jeunesse.

Il s'agit donc, sans nul doute d'une tendance nouvelle qui a pour objectifs majeurs la restructuration, la multiplication et le rapprochement des centres d'encadrement des jeunes.

Dès lors la gestion des "Pencum Ndawyi" devra s'appuyer largement sur la souplesse et l'exploitation intelligente des possibilités immenses qu'offre la situation de la jeunesse. Autrement dit la gestion des "Pencum Ndawyi" devra se départir de la gestion classique de l'administration pour s'engager dans la recherche de voies originales, légales, susceptibles de rendre opérationnelles et profitables aux jeunes ces structures qui leur sont destinées. Pour cela, la question des heures d'ouverture et de fermeture, les nécessaires aménagements qu'il faudra réaliser sur les modalités de la cogestion de ces structures entre mouvements et associations locaux de jeunes et les agents désignés par les pouvoirs publics devront faire l'objet de textes explicites, souples et non hermétiques. Eviter d'enfermer les "Pencum Ndawyi" dans un administratisme ou étatisme rebutant pour les jeunes, c'est éviter de faire connaître à ces structures la sclérose et les difficultés de divers ordres que rencontrent les C.D.D.F.C. et les Foyers de Jeunes et de la Culture qui devront voir leur mission respective revue et précisée pour un fonctionnement harmonieux et efficace des structures de la pyramide de la jeunesse et des sports.

Voilà pourquoi, compte tenu de leur importance et des perspectives qu'ils offrent pour l'encadrement et l'épanouissement des jeunes, les "Pencum Ndawyi" devraient bénéficier pour leur réalisation comme pour leur fonctionnement de soutiens matériels et financiers des pouvoirs publics (état, mais aussi et surtout les trois communes de la région, la communauté urbaine et le conseil régional).

Le "Pencum Ndawyi" est certes une expérience propre à l'espace dakarais. Il n'a pas pour vocation de résoudre tous les problèmes que rencontre la jeunesse urbaine de Dakar. Comment pouvait-il en être autrement au regard de l'immensité et de la multitude des difficultés que rencontre cette jeunesse ? Ces difficultés appellent pour leur solution des actions coordonnées, profondes et multiples des pouvoirs publics.

La réalisation des "Pencum Ndawyi" participe de cette diversité d'action à entreprendre. En ce sens ils constituent une contribution. Cette expérience peut être généralisée dans les autres centres urbains de l'intérieur du pays qui connaissent déjà à des degrés moindres les problèmes que l'on rencontre dans l'espace / temps Dakarais. Ces problèmes iront en s'amplifiant au fur et à mesure du développement de ces centres urbains ; d'où la nécessité de généraliser dès à présent les "Pencum Ndawyi" en tenant compte des spécificités de chaque zone.

Dans une interview publié par l'hebdomadaire "Jeune Afrique", Monsieur Ernest N'Koumo Mobio, Maire d'Abidjan déclarait entre autres : "il nous faut éviter de voir, un jour, démolir des maisons ou même des quartiers pour reconstituer des espaces verts qui existaient auparavant. Eviter que, faute d'assez de terrains de sports, nos enfants ne trouvent refuge que dans la rue" -(16). Cette déclaration est symptomatique de la similitude des problèmes que répond l'urbanisation un peu partout dans le tiers -Monde. Il est un fait accepté en théorie mais que les pratiques sur le terrain contre disent souvent : l'urbanisation ce n'est pas le logement seul ; le logement ne suffit pas car s'il n'est pas construit dans un espace vivifiant composé d'espaces verts et de voies et réseaux divers, il peut donner des résultats désastreux.

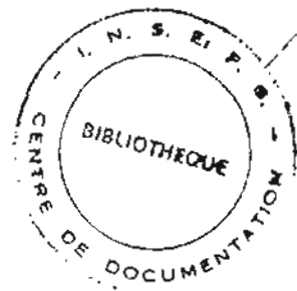
Le cadre de vie doit comporter un ensemble d'infrastructures dont les terrains de jeux, de sports, les structures de loisirs etc..., d'où l'importance de la réalisation de plans directeurs d'urbanisme, de plans de détails et de lotissements. A Dakar, les enfants sont déjà dans la rue faute d'assez de terrain de sports et de centres de loisirs. Le problème des quartiers sans espaces disponibles se pose avec insistance. Que faire ? Démolir des maisons ou des quartiers, racheter des carrés ? Il faut se placer résolument dans une perspective prospective et "ne plus attendre que les événements nous tombent sur la tête comme des tuiles cassées".

Dakar Mai 1986

(16) - Ernest N'Koumo Mobio - Maire d'Abidjan in, "Jeune Afrique"

N° 1319 Mars 1986

Dakar.



BIBLIOGRAPHIE

I Ouvrages

- 1 - DIOP (I) - "Etude sur la situation de la jeunesse au Sénégal
Dakar - conseil économique et social - 1966.
- 2 - DUKAKIN (B) - "Les règles de la méthode sociologique" PUF -
librairie philosophie contemporaine.
- 3 - GHIGLIONE (Rodolphe) Matignon (Benjamin) - "Les enquêtes socio-
logiques : théorie et pratique" Armand Colin -
Collection U - Paris 1932
- 4 - KAME (Francis) "Plan d'un programme en faveur de l'éducation
extrascolaire des jeunes du Sénégal "Paris -
Unesco - 1978
- 5 - LY (Boubacar) "Jeunesse : tradition, modernité, perspectives :
reflexion sans titre sur la jeunesse" in
éducation et société N° I - Dakar - 1962
- 6 - Marx (Karl) "Idéologie Allemande" éditions sociales
- 7 - Mercier (P) in "Cahiers d'études africaines" 1973
- 8 - Oloo (Dick) "L'urbanisation, ses problèmes sociaux et ses
conséquences : les effets de l'urbanisation" 1971

II Documents et Revues.

- 1 - "Livre blanc sur l'étude du plan directeur d'urbanisation
de Dakar" COMED - Ministère de l'Urbanisme du Sénégal 1982
- 2 - " Stratégie urbaine en Afrique Noire : quel avenir pour Dakar"
Recherche pluridisciplinaire - Dakar Août - Juin 1975

Centre Lebret

- 3 - "Financement de l'habitation et des services collectifs dans les pays en voie de développement". Nations Unies - Département des affaires économiques et sociales - New - York 1968
- 4 - "Rapport sur la situation sociale dans le Monde" Nations Unies, Dpt des affaires économiques et sociales - New York 1968.
- 5 - "Colloque sur la planification et le développement des villes nouvelles" - Moscou - Septembre 1964 - centre de l'habitation, de la construction et de la planification - Nations Unies.
- 6 - "Revue Djamra" (la Pierre) N° 1 et 2 Dakar 1983 - 1984
- 7 - Nations Unies - Dpt des affaires économiques et sociales : "politique et programmes à long terme en faveur de la jeunesse dans le cadre du développement national" New York 1970
- 8 - Nations Unies - Dpt. des affaires économiques et sociales + "création et renforcement des institutions et dispositifs institutionnels pour le développement des transports dans les pays en voie de développement" New York 1970
- 9 - Unesco "la jeunesse : forme sociale ?" Revue internationale des sciences sociales - Paris 1972
- 10 - "Dakar : esquisse du plan directeur d'urbanisation 2001 a note explicative" Ministère Urbanisme et Habitat du Sénégal

III- JOURNAUX -

- 1 - Soleil N° 4732 du 13 février 1986
- 2- Soleil N° 4210 du 8 Mai 1984

- 3 - Soleil N° 4211 du 9 Mai 1984
- 4 - Soleil N° 4212 du 10 Mai 1984
- 5 - "la voix de l'éducation" Numéro Spécial - Etats généraux
Dakar - Février - 1981 -
- 6 - "Jeune Afrique" N° 1319 - Avril 1986

IV Textes réglementaires

- Decret N° 74 - 856 du 16 Août 1974 portant création et organisation des centres départementaux d'éducation populaire et sportive (C.D.E.P.S.)
- Proposition de décret portant attribution et fonctionnement d'un foyer de jeunes.